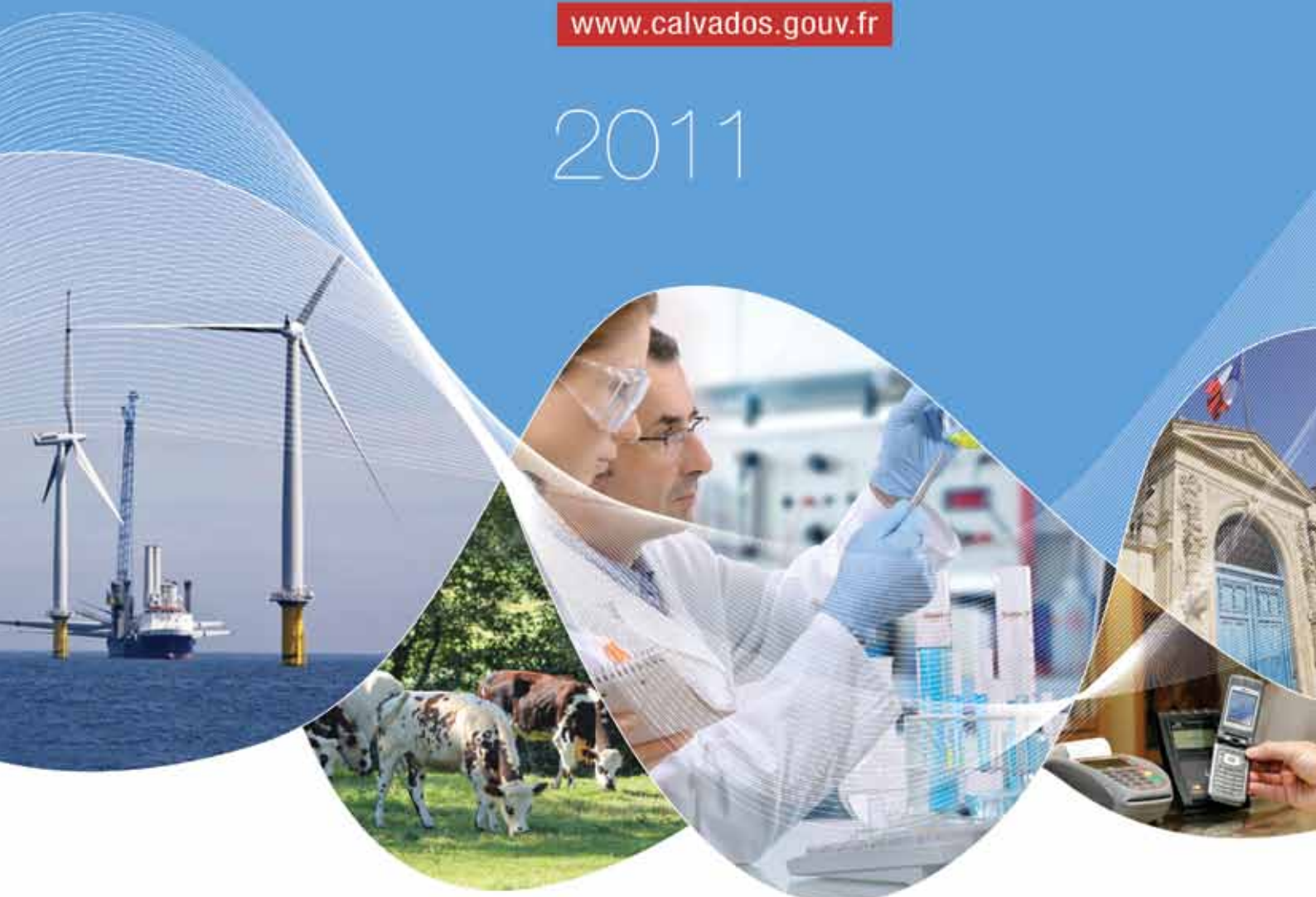


Rapport d'activité
des services de l'État dans le

Calvados

www.calvados.gouv.fr

2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

2	LA MODERNISATION DE L'ÉTAT	
	Les principales missions des trois nouvelles Directions Départementales Interministérielles du Calvados issues de la réforme de l'administration territoriale de l'État	2
	La mise en œuvre de la mutualisation dans le département du Calvados	3
	La réforme de l'organisation budgétaire et comptable : le redéploiement de l'outil CHORUS	3
	Le suivi de la politique immobilière de l'État dans le département du Calvados	4
5	L'ÉTAT MET EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE COHÉSION SOCIALE	
	Le développement économique et l'emploi	5
	Le logement et l'hébergement des personnes défavorisées	8
	L'offre éducative et les actions en faveur de la jeunesse et des sports	11
13	L'ÉTAT ASSURE LA PROTECTION DES POPULATIONS	
	La sécurité alimentaire	13
	La protection du consommateur	14
	La sécurité sanitaire	15
	L'élaboration des plans de prévention des risques	15
	La qualité de l'eau	16
17	L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉMOCRATIE	
	La lutte contre la délinquance	17
	La sécurité routière	18
	Les services de l'État dans la gestion des crises et des grands événements	18
	Assurer le respect des lois et des libertés publiques et veiller au bon fonctionnement de la démocratie	19
22	L'ÉTAT SOUTIENT UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES	
	L'aménagement équilibré des territoires	22
	Le développement des territoires et des milieux ruraux	22
	La protection de l'environnement et des milieux naturels	25
	Les activités maritimes et portuaires	26
	Le réseau routier et le développement des transports	27
28	ANNEXES	

Préface



Face aux désordres économiques nés des crises financières qui secouent les pays européens depuis plus de 3 années, l'État s'est à nouveau engagé en 2011 à en combattre les effets désastreux, par la mise en œuvre de mesures ciblées, particulièrement dans le domaine du soutien aux entreprises et de la lutte contre le chômage.

Au travers du plan de mobilisation pour l'Emploi, décliné au niveau départemental et infra départemental et animé par les acteurs du service public de l'Emploi, les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (CUI/CAE, CUI/CIE) ont été déployés avec la plus grande détermination.

La nécessité d'un renforcement de la cohésion sociale, en particulier de l'aide aux plus démunis et de l'amélioration de l'accès au logement des personnes défavorisées, a amené les services de l'État dans le département et l'ensemble des partenaires à se pencher sur les moyens les plus adaptés à mettre en œuvre au bénéfice d'un public particulièrement fragilisé par les effets de la crise. C'est ainsi que le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, co-signé, le 30 décembre 2011, avec le Président du Conseil Général, est venu concrétiser les fruits des réflexions conduites en vue d'optimiser le fonctionnement des différents dispositifs.

Les actions menées en faveur de l'aménagement de l'espace et de l'animation des territoires ont également mobilisé les services de l'État. En particulier, les démarches engagées pour l'aboutissement de tous les Schémas de Cohérence Territoriale, et par ailleurs pour faire progresser les Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques, de même que l'émergence de la nouvelle cartographie des zones de submersion marine, ont été une priorité. Par ailleurs, les projets susceptibles de favoriser l'animation, l'attractivité, ou le développement économique des territoires, et le soutien des territoires les plus fragiles, ont fait l'objet d'un suivi très attentif.

La diminution de la délinquance sous toutes ses formes et la maîtrise des grands événements ont également été une préoccupation des forces de sécurité intérieure. La bonne tenue du G8, les 26 et 27 mai 2011, a révélé l'ampleur de la mission de l'État dans ce domaine prépondérant, et l'importance d'une telle mission sur le plan national comme sur le plan international.

Enfin la fin de l'année 2011 a vu l'adoption du schéma départemental de la coopération intercommunale que j'ai pu arrêter. Sa mise en œuvre nécessitera dans les années qui viennent un important travail mais cette approbation a été une étape essentielle dont je me félicite.

*Didier Lallement
Préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados*

La modernisation de l'État

En 3 ans le paysage administratif de l'État local s'est transformé. Ses restructurations et réorganisations ont visé à essayer

de rendre un service au public moins coûteux et tout aussi efficace.

Les principales missions des trois nouvelles Directions Départementales Interministérielles du Calvados issues de la RéATE

Conformément aux dispositions du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, les trois nouvelles directions départementales interministérielles ont des missions bien déterminées :



La **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** est compétente pour la mise en œuvre des politiques dans les domaines de l'aménagement et du développement durable des territoires.

A ce titre, elle a en charge les missions propres aux domaines de l'agriculture, de l'habitat et de la construction, de l'urbanisme et de la prévention des risques, de la protection de l'eau et de la biodiversité, ainsi que la gestion des activités maritimes et nautiques.

Afin d'épouser le mieux possible cette nouvelle configuration, les services de la DDTM du Calvados ont été réorganisés en 2010 et en 2011 autour de sept grands services : la Direction et le Secrétariat Général, le Service du système d'information, de la circulation routière et de l'expertise territoriale, le Service urbanisme, déplacements et risques, le Service agricole, le Service habitat construction, le Service eau et biodiversité, et le Service maritime et littoral. En outre, 6 délégations territoriales ont été mises en place afin de renforcer la proximité et la qualité du service aux usagers : l'Unité territoriale de Caen nord, l'Unité territoriale de Caen sud, la Délégation territoriale du Bessin localisée à Bayeux, la Délégation territoriale des Bocages située à Vire, la Délégation territoriale Nord Pays d'Auge implantée à Trouville sur mer et la Délégation territoriale Sud Pays d'Auge sise à Lisieux.

La **Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** a en charge la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale et des politiques en faveur de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Dans ce cadre, elle assure

l'ensemble des missions s'inscrivant dans les objectifs que poursuit l'État en faveur de l'hébergement et du logement, du développement équilibré et harmonieux des quartiers, de la lutte contre les discriminations, et du soutien des activités éducatives et sportives.



Dans cette optique, la DDCS du Calvados comprend trois grands pôles : le pôle « hébergement et logement », le pôle « politique de la ville et égalité des chances », ainsi que le pôle « jeunesse et sports et vie associative ».

La **Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)** est responsable de la mise en œuvre des politiques de protection de la population, notamment pour la sécurité sanitaire et la lutte contre les fraudes. Dans cet objectif, il lui appartient de veiller à la santé de la population, à la protection du consommateur, ainsi qu'à la qualité et à l'hygiène alimentaires.

A ce titre, la DDPP du Calvados est composée de 3 grandes structures : le Service de la protection sanitaire et de l'environnement, le Service de la protection du consommateur et le Service de la qualité et de la sécurité des aliments.



Enfin, la Préfecture du Calvados a pour sa part poursuivi les efforts qu'elle a engagés pour renforcer la cohésion de ses services et prendre pleinement en compte les objectifs de clarté et de cohérence fixés par la **Directive Nationale d'Orientation (DNO)**. Dans cet esprit, une réorganisation des services de la Préfecture a été prescrite par arrêté préfectoral du 17 mai 2011.

Celle-ci comprend désormais :

Le Cabinet du Préfet qui a aujourd'hui en charge toutes les thématiques et toutes les demandes d'autorisation en rapport avec la sécurité et l'ordre publics.

Le Secrétariat Général composé de :

- la Direction des libertés publiques et de la réglementation dont relève le Service de l'immigration et de l'intégration,
- la Direction des collectivités locales et de l'environnement,
- la Direction des ressources et de la modernisation,
- le Service de la coordination et de l'action économique.

Les 3 sous-préfectures d'arrondissements : Bayeux, Lisieux et Vire.

La mise en œuvre de la mutualisation dans le Calvados

Dans le cadre des démarches entreprises pour la mise en place de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RéATE), le gouvernement a souhaité que soit entreprise, au niveau de chaque région et de chaque département, une démarche de mutualisation des fonctions de l'État, afin de renforcer la coopération interministérielle et favoriser les économies de moyens.

Le Premier ministre a clairement exprimé sa volonté sur ce point en indiquant : « **Il est impératif de développer les mutualisations interministérielles locales dès lors qu'elles génèrent des économies de moyens ou une meilleure qualité de service** ». Les préfets de Région et de Département sont tenus d'élaborer à leur niveau un schéma organisant la mutualisation des moyens entre les services de l'État.

La mutualisation a représenté un objectif guidant l'organisation de tous les services de l'État. Une réflexion a donc été engagée dans chaque préfecture en vue de définir les secteurs d'activité où la mise en commun de moyens entre plusieurs services de l'État pourrait s'avérer bénéfique.

Conformément à ces instructions, un schéma régional a été établi par le Préfet de Région en concertation avec l'ensemble des services régionaux déconcentrés, puis approuvé par le Comité de l'Administration Régionale. Dans le Calvados a été engagée cette démarche de mutualisation dans le respect des objectifs et des principes adoptés dans le schéma régional. Les thèmes retenus, qui s'inscrivent dans les orientations de ce schéma régional, sont les suivants :

- la mutualisation des assistants sociaux,
- l'utilisation commune de véhicules de service entre les administrations géographiquement proches,



- la mise en place au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'un service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage qui offrirait à l'ensemble des services de l'État implantés dans le département des prestations d'assistance technique, administrative, financière et juridique pour leurs travaux liés aux bâtiments,
- la mise en place d'un partenariat entre les Archives départementales du Calvados et les services de la préfecture en vue de créer un centre de pré-archivage des documents des services logés au Centre Administratif Départemental,
- la création d'une cellule départementale de suivi des actifs immobiliers de l'État qui aura pour objet de traiter l'ensemble des sujets relatifs à la gestion du patrimoine de l'État ainsi que les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) qui s'y rapportent : le BOP 309 (entretien des bâtiments de l'État), le BOP 333 (moyens mutualisés des administrations déconcentrées) et le BOP 723 (contributions aux dépenses immobilières).

La réforme de l'organisation budgétaire et comptable : le redéploiement de l'outil CHORUS

Afin d'atteindre les objectifs de lisibilité et de traçabilité comptables et budgétaires prescrits par la Loi Organique relative aux Lois de Finances du 1^{er} août 2001 (LOLF), a été créé l'outil CHORUS qui s'est substitué, le 1^{er} janvier 2010, à toutes les applications informatiques qui existaient au sein des différentes Administrations. Il s'agit d'une application partagée par tous les acteurs financiers des services centraux et déconcentrés de l'État. Un redéploiement du dispositif CHORUS s'est opéré à partir du 1^{er} janvier 2011 afin que l'ensemble du budget de l'État puisse être désormais géré selon ces nouveaux principes de mutualisation et de centralisation. Une nouvelle cartographie budgétaire a été mise en place au niveau régional comme au niveau départemental afin que le rôle de chaque responsable de budget opérationnel de programme puisse être clairement identifié.

Le Préfet a dû prendre les mesures nécessaires pour adapter les modalités de gestion des crédits de l'État à ce nouveau système. Dans cet esprit, la gestion budgétaire et comptable des crédits de l'État a été concentrée en quelques points

stratégiques. A cet effet, 4 plateformes CHORUS ont été créées dans le département du Calvados :

- la **plateforme n°1** réservée aux services de la préfecture, et des sous-préfectures,
- la **plateforme n°2** consacrée aux services de la DDTM, de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), ainsi qu'aux services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et ceux de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
- la **plateforme n°3** affectée aux services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), ainsi qu'aux services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et ceux de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE),
- la **plateforme n°4** qui concerne uniquement les services de l'Inspection Académique.

Le suivi de la politique immobilière de l'État dans le Calvados

La réforme de la **politique immobilière** constitue un axe essentiel de la réforme de l'État car les enjeux qu'elle détermine sont essentiels.

En application du décret n° 2008-1248 du 1^{er} décembre 2008, les services de la préfecture ont élaboré en 2010, avec l'appui de la Direction régionale des finances publiques de la région Basse-Normandie et du département du Calvados, le **Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)**.

Le SPSI du Calvados est appliqué depuis 2010. Il comporte les mesures destinées à rationaliser l'utilisation du patrimoine de l'État situé dans le département et à optimiser l'installation de ses agents.

Ce plan comporte un volet « recettes » provenant des cessions des biens immobiliers non utilisés par l'État, et un volet « dépenses » destinées à financer le programme de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'État (RéATE) devant aboutir à la réorganisation des services de l'État implantés dans le département.

Trois pôles géographiques administratifs principaux ont ainsi été créés dans l'arrondissement de Caen, à l'appui des prescriptions issues de la RéATE :

- le pôle de la Pierre Heuzé où sont implantés les services de la DDTM, de la DDPP, de la DRAAF, et de la DREAL,
- le pôle Claude Monet, où sont implantés les services de la DDGS, de la DRJSCS, ainsi que l'ARS,
- le pôle d'Hérouville St Clair, dédié à la DIRECCTE ainsi qu'à son antenne départementale, l'UT DIRECCTE.

A la fin 2011, le produit net des cessions immobilières réalisées au titre du volet « recettes » du SPSI du Calvados s'élevait à 4 715 205€, soit 23 % du montant total attendu.

Grâce aux produits des cessions, l'ambitieux programme de réorganisation des services de l'État dans des locaux réhabilités et réadaptés a pu se poursuivre en 2011.

Avant d'envisager des travaux, plusieurs impératifs légaux et réglementaires s'imposent aux maîtres d'ouvrage comme le respect des nouvelles normes issues du Grenelle de l'environnement, la réduction des surfaces utiles nettes dédiées à l'hébergement des services de l'État ainsi qu'une révision à la baisse de la surface occupée par agent.

A l'appui des audits techniques effectués dans chaque bâtiment et en conformité avec ces impératifs, l'essentiel des dépenses de 2011 s'est porté sur la réhabilitation et la restructuration de l'immeuble de la DRAAF de Basse-Normandie installé 6 boulevard Vanier à la Pierre Heuzé. Ces travaux ont permis le regroupement des services de la DRAAF et de la DDPP. En 2012 ce regroupement a été achevé avec l'installation, dans cet immeuble, du Service Régional de l'Alimentation (SRAL) et du Service Régional de la Formation et du Développement (SFRD).

Dans le cadre de cette politique de réorganisation des services de l'État, il faut noter également l'installation des services de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) de Basse-Normandie qui, après avoir quitté un espace loué dans la cité Gardin, occupent désormais une partie du 1^{er} étage de la préfecture.



Locaux occupés par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité à la préfecture.

Des études ont été réalisées dans le courant de l'année afin de finaliser le très important programme de regroupement de l'ensemble des services de la DDTM et de la DREAL, opération qui verra le jour dans le courant de l'année 2012 sur le site de la Pierre Heuzé.

L'État met en œuvre une politique de développement économique et de cohésion sociale

Le développement économique et l'emploi

» La situation économique dans le Calvados et le chômage

Département côtier de 680 908 habitants avec une superficie totale de 5 547,92 Km², le Calvados bénéficie d'une grande variété de richesses naturelles et de paysages qui lui confère des atouts majeurs sur les plans économique et touristique. Doté d'une façade maritime et d'un réseau portuaire importants, ce département a en effet des caractéristiques littorales très affirmées, mais il a par ailleurs une vocation agricole certaine en raison de l'étendue de ses espaces ruraux et de la variété de ses cultures. Au cœur de ce département, caractérisé par la grande diversité de ses territoires et la pluralité de ses ressources, l'économie locale s'est développée et diversifiée au cours des années. Aujourd'hui, le Calvados comprend une industrie agro-alimentaire de poids, mais les industries de l'automobile et de l'électronique détiennent également une part importante dans son économie. Ses activités sont également fortement orientées vers la recherche et les nouvelles technologies grâce en particulier à l'implantation, au sein de l'agglomération caennaise, de pôles de recherche scientifiques de dimension nationale, voire européenne tels que le GANIL, Cyceron et le centre François Baclesse. Le Calvados comprend donc un secteur tertiaire important et est devenu un centre d'attractivité sur le plan scientifique et médical.

Les bouleversements consécutifs à la crise des dernières années ont créé des turbulences dans le Calvados. Comme dans la France entière, le nombre de défaillances d'entreprises a augmenté dans certains secteurs d'activité.

Dans ce contexte, la situation économique dans le département a bénéficié d'une légère embellie au cours du 1^{er} trimestre 2011, mais a connu ensuite une phase de ralentissement et corrélativement une légère progression de la courbe du chômage. Ces secousses ont affecté les branches d'activité à des degrés divers, mais ont concerné surtout les secteurs des travaux publics, du commerce de détail, de la restauration et de l'industrie automobile.

Comme les mois précédents, les personnes de plus de 50 ans ont constitué les catégories de population les plus touchées par cette progression du chômage. Ce tableau morose a toutefois été tempéré par l'augmentation des prestations dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'ingénierie, du conseil et des transports.

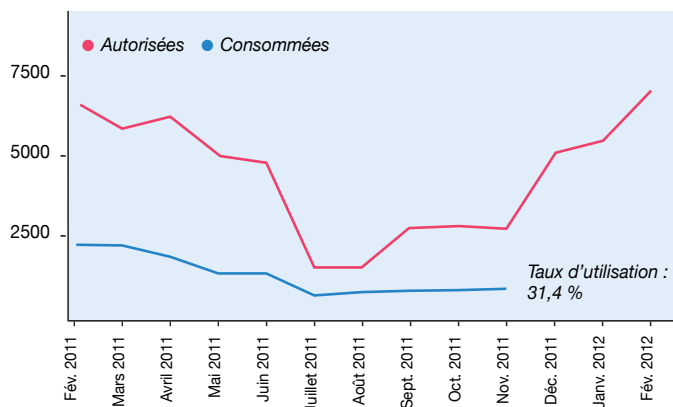


Conséquence directe du ralentissement de l'activité économique, le **taux de chômage** a enregistré une tendance à la hausse en 2011 dans le Calvados, tout en demeurant toutefois assez proche de la moyenne nationale. C'est ainsi que le taux de chômage s'est élevé à 9,20 % pour le 1^{er} trimestre de l'année contre 8,80 % pour l'ensemble de la Basse-Normandie, également à 9,20 % pour le 2nd trimestre toujours contre 8,80 % pour l'ensemble de la Basse-Normandie, à 9,30 % pour le 3^e trimestre contre 8,90 % pour l'ensemble de la Basse-Normandie et enfin à 9,40 % pour le 4^e trimestre contre 8,80 % pour la Basse-Normandie.

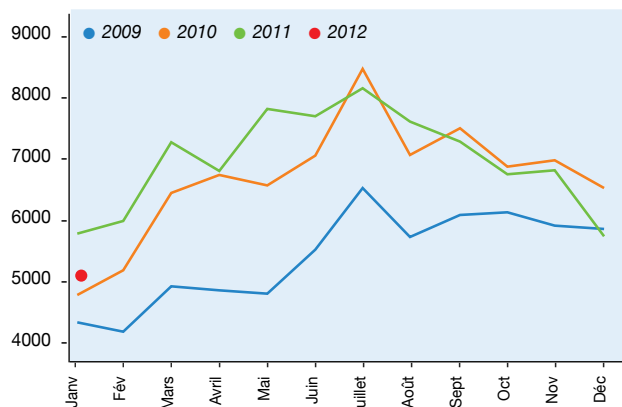
Dans cette conjoncture affectée par la crise, le nombre de demandeurs d'emplois toutes catégories confondues (A,B,C) a légèrement diminué pendant le 1^{er} semestre de l'année 2011 mais a ensuite connu une augmentation assez sensible. Globalement, le nombre des demandeurs d'emplois toutes catégories confondues s'élevait au total, au 31 décembre 2011, à 46 096. Entre décembre 2010 et décembre 2011, ce nombre de demandeurs d'emplois inscrits au Pôle Emploi en catégories A, B, et C a augmenté globalement de 4,80 %.

Pareillement, le **chômage partiel** a été marqué par une courbe dégressive au cours du 1^{er} semestre 2011. Cependant, une inversion de tendance s'est opérée à partir de juin jusqu'à la fin de l'année. Le niveau de chômage partiel observé à la fin de l'année 2011 qui équivaut à 8 449 journées autorisées, soit 130 emplois équivalent temps plein environ, a donc été en définitive voisin de celui enregistré au début de cette année.

Evolution des journées de chômage partiel



Evolution des emplois d'intérim dans le Calvados



Le recours à l'intérim a progressé durant le 1^{er} semestre 2011, mais a régressé au cours du 2nd semestre. Le niveau recensé à la fin 2011, qui représentait 5 800 emplois équivalent temps plein, est donc approximativement le même que celui enregistré au début de l'année.

» Le soutien de l'État en faveur de l'emploi



Afin de lutter contre les effets de la crise, les pouvoirs publics ont décidé d'intensifier en 2011 leur action en faveur du maintien de l'emploi et de la lutte contre le chômage.

A cet effet, des moyens importants ont été déployés. Le 10 février 2011, a été mis en place un **plan de mobilisation pour l'emploi**. Les mesures comprises dans ce plan de mobilisation pour l'emploi s'articulent autour de 4 objectifs fondamentaux :

- le chômage des jeunes,
- la lutte contre le chômage de longue durée,
- la sécurisation des parcours professionnels,
- une meilleure fluidité du marché du travail et notamment le développement de solutions telles que l'alternance.

La coordination de ces différentes politiques a été confiée, dans chaque arrondissement, au sous-préfet. Celui-ci a reçu pour mission de définir dans sa circonscription les actions les plus pertinentes pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement et mettre en œuvre ces actions au plan local en liaison avec les services de l'État et leur partenaires, en particulier Pôle-Emploi, les collectivités territoriales et les structures associatives.

Le dispositif des **contrats aidés** est un moyen particulièrement efficace pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. La convention annuelle d'objectifs et de moyens signée le 21 décembre 2009 avec le président du Conseil Général du Calvados a permis de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Des arrêtés préfectoraux ont été prescrits le 26 juillet 2011 et le 15 septembre 2011 afin de définir précisément le public visé par ces Contrats Uniques d'Insertion ainsi que le montant et les modalités d'attribution des aides de l'État.

Une importante campagne a été engagée tout au long de l'année 2011, mais principalement au cours du 2nd semestre, afin de renforcer l'impact de ce dispositif. Dans ce cadre, chaque sous-préfet a organisé sous sa présidence, au sein de son arrondissement, des réunions mensuelles du Service Public de l'Emploi Local. Un comité de mobilisation pour l'emploi chargé d'établir la synthèse des actions entreprises par les sous-préfets a été constitué. A ce titre, 6 réunions au total ont été organisées au sein des 4 arrondissements par les sous-préfets. Le comité de mobilisation pour l'emploi s'est réuni pour sa part 5 fois.

Grâce aux actions conjuguées des différents partenaires, 5 364 Contrats Uniques d'Insertion au total ont été prescrits en 2011, soit 896 pour les Contrats Initiative Emploi (secteur marchand) et 4 468 pour les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (secteur non marchand).

De nombreuses concertations ont été organisées en 2011 afin d'assurer un suivi attentif et rigoureux des actions des différents partenaires. Ainsi, 36 réunions du comité ayant en charge le service public de l'emploi local ont été organisées en 2011, et le comité de mobilisation pour l'emploi auquel sont associés les sous-préfets a pour sa part été réuni 9 fois.

» L'aide aux entreprises

Le soutien des entreprises en difficulté

Les services de l'État ont accordé en 2011 une attention toute particulière aux entreprises en difficulté afin notamment de les conseiller, dans le cadre des réunions du **Comité Départemental d'Examen des Difficultés de Financement des Entreprises (CODEFI)** chargé du suivi des entreprises de moins de 400 salariés. Celui-ci s'est réuni 4 fois en 2011 en séance plénière et une fois en formation restreinte pour examiner les dossiers de 21 entreprises représentant 8 977 emplois.

La **Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF)** peut accorder des plans de règlement des dettes publiques. 19 plans d'une durée moyenne de 16 mois ont ainsi été octroyés en 2011 pour un montant des dettes de 2,50 M€. Ce dispositif a permis de sauvegarder 497 emplois.

La médiation du crédit

Le recours à la médiation du crédit constitue toujours un atout de poids pour le soutien des entreprises. Ainsi, les commissions opérationnelles de suivi qui ont en charge la mise en œuvre de ce dispositif de médiation de crédit se sont réunies

20 fois en 2011 pour examiner les dossiers présentés par les entreprises en difficulté. Lors de ces réunions :

- 28 dossiers, avec 194 emplois en jeu, ont connu une issue positive,
- 23 dossiers, avec 116 emplois en jeu, n'ont pu bénéficier du même succès.

Le soutien à la création et au développement d'entreprises

La **Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT)**, accordée par le ministre chargé de l'aménagement du territoire après consultation de la Commission Interministérielle d'Aide à la Localisation des Activités (CIALA), est un outil majeur de soutien à la création d'emplois durables et au développement d'activités économiques et de recherche-développement sur les zones prioritaires du territoire national. Elle vise à corriger les déséquilibres de développement en favorisant la localisation ou l'émergence de projets créateurs d'emplois durables dans les zones les plus fragiles du territoire national.

La PAT «industrie-services» a pour vocation de soutenir les projets de création, d'extension ou de reprise des entreprises industrielles ou de services implantés dans les zones d'Aides à Finalité Régionale (AFR).

La PAT «recherche, développement et innovation» a pour objet de favoriser le développement de projets de recherche-développement et d'innovation des entreprises industrielles et de services sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le montant de l'aide PAT est calculé en fonction du nombre d'emplois créés et du montant des investissements prévus par l'entreprise.

Bilan 2011 PAT dans le Calvados :

13 dossiers de PAT sont en cours, représentant au total un montant prévisionnel de Prime d'Aménagement du Territoire de plus de 5,43 M€ pour 2 864 emplois prévisionnels et plus de 213 M€ d'investissements.

Les conventions de revitalisation représentent un moyen d'action particulièrement efficace et dynamique pour favoriser la création d'emplois. Mises en place pour faire face aux difficultés engendrées par une décision d'une entreprise de licencier tout ou partie de son personnel, ces conventions sont devenues obligatoires pour les entreprises de plus de 1 000 salariés depuis la loi du 18 janvier 2005. Elles ont pour objectif la création d'un nombre d'emplois au moins équivalent aux emplois perdus, au moyen d'actions et d'initiatives financées par l'entreprise, en accord avec les partenaires publics (État, collectivités locales) et l'entreprise.

Les actions proposées varient dans leur principe et leur nature. La mesure la plus répandue consiste à accorder des prêts à taux 0% aux porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises situées sur le bassin d'emploi affecté par les licenciements. D'autres mesures peuvent revêtir un caractère global comme Kodak à Caen qui, après sa fermeture en 2007, a cédé gratuitement son établissement à la Ville de Caen pour permettre l'installation d'Armatis.

Neuf conventions de revitalisation ont été signées dans le Calvados à la fin 2011 avec les entreprises LCL, Kodak, BHV, Oberthur, Fuji, PCA, Eurocel, NXP et Ericsson. Les sommes ainsi mobilisées s'élèvent à plus de 5 M€ pour l'aide à la création de 1 058 emplois.

À la fin 2011, 6 conventions étaient en cours de négociation avec les services de l'État.

>> La lutte contre la fraude

Co-présidé par le préfet et le procureur de la République, le **Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraudes (CODAF)** s'est réuni 2 fois en 2011. Un travail fructueux a été accompli. En particulier, grâce aux échanges d'informations entre les différents services (organismes de recouvrement de prestations sociales et familiales, services de l'État), 43 fiches-actions récapitulant les actions conjointes conduites en faveur de la lutte contre la fraude et la lutte contre le travail illégal ont pu être établies et ont été adressées à la Délégation Nationale de Lutte contre la Fraude (DNLF).

>> La signature du contrat de redynamisation des sites de défense

Deux sites militaires ont été fermés à la suite de la réforme de la carte militaire en 2007 : l'Établissement Central de Matériel de Mobilisation du Service de Santé des Armées (ECMMSSA) situé à Mondeville, et le 18^e régiment de transmission situé à Bretteville-sur-Odon dans le quartier Koenig.

Le **site de Mondeville**, d'une superficie de 8 Ha, a été cédé le 14 décembre 2009 à l'€ symbolique à la commune. Celle-ci a entrepris d'ores et déjà les démarches nécessaires en vue de la construction d'un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes, d'un collège, de logements sociaux et d'un parc public.

Le **site du quartier Koenig situé à Bretteville-sur-Odon**, qui occupe une superficie d'environ 52 ha, a été cédé à l'€ symbolique à la communauté d'agglomération de Caen la mer. La collectivité engagera très prochainement les études de viabilisation de réseaux et précisera les opérations à mettre en œuvre pour assurer la reconversion de ce site dans les meilleures conditions. La signature de cet acte de cession ainsi que celle du **contrat de redynamisation du site de défense de l'agglomération caennaise** ont eu lieu le 23 décembre 2011, en présence du secrétaire d'État chargé des Anciens combattants, Marc Laffineur. Cette manifestation constitue une étape importante dans le processus de reconversion de ces 2 sites militaires. Une enveloppe d'un montant total de 4,10 M€ a été consacrée par l'État au contrat de redynamisation du site de défense pour accompagner les 2 projets de reconversion. En outre, l'État s'est engagé à financer, pour un montant de 5 M€, les travaux d'aménagement du diffuseur routier dit «des Pépinières» qui desservira le quartier Koenig.



Signature du contrat de redynamisation le 23 décembre 2011.

Le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

» Les actions en faveur du logement et de l'habitat

L'accroissement de l'offre de logements est devenu une priorité et doit se traduire par l'émergence d'une politique d'offre de logements dynamique et judicieuse, dans le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement. Les préfets ont donc été invités à renforcer leur action dans le domaine de la construction de nouveaux habitats et de la rénovation de logements existants.

Le logement social constitue bien évidemment une priorité. Une enveloppe d'un montant total de 1 323 204 € a été attribuée au département du Calvados au titre de l'année 2011. Grâce à cette dotation, ont été accordés :

- 603 prêts locatifs à usage social, dont 446 pour des habitations situées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Caen la mer,
- 142 prêts locatifs aidés d'intégration,
- 858 prêts locatifs sociaux dont 258 pour des projets d'établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes, 341 pour les bailleurs sociaux, et 251 pour des logements privés.

Ainsi, 2072 agréments au total ont été octroyés en 2011, ce qui représente le bilan le plus favorable que l'État ait jamais présenté depuis l'année 2006.

En outre, 449 prêts sociaux de location-accession ont été octroyés contre 253 en 2010.

Par ailleurs, 20 places d'hébergement ont été financées dans le cadre du dispositif des PALULOS.

Ces résultats permettent d'affirmer que cette année 2011 s'inscrit comme la meilleure des 6 dernières années en termes de financement.

Par ailleurs, les dotations octroyées au titre de plans locatifs aidés d'intégration ont permis le financement d'opérations



Construction de logements sociaux place Mitterand à Colombelles.

spécifiques qui ont contribué très sensiblement à l'accueil des plus démunis, notamment :

- l'extension du foyer Revivre à Colombelles,
- le foyer porté par l'Association « Vie et Partages » situé sur le territoire de la commune de Mittois,
- la sédentarisation de 14 ménages de gens du voyage sur le territoire de la commune de Caen,
- la transformation de logements en 20 places d'hébergement à Lisieux.

Les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ont pour vocation d'apporter aux particuliers une aide financière pour la réalisation de travaux lourds destinés à réhabiliter un logement indigne ou très dégradé, ou encore pour des travaux d'amélioration de l'habitat.

Dans ce cadre, 466 logements de particuliers ont été subventionnés en 2011, dont 94 logements de propriétaires bailleurs et 372 logements de propriétaires occupants.

» L'hébergement des personnes les plus démunies ou défavorisées

A été affiché par le gouvernement, l'objectif de réduire significativement le nombre de personnes sans abri ou mal logées, en s'appuyant sur 2 concepts majeurs :

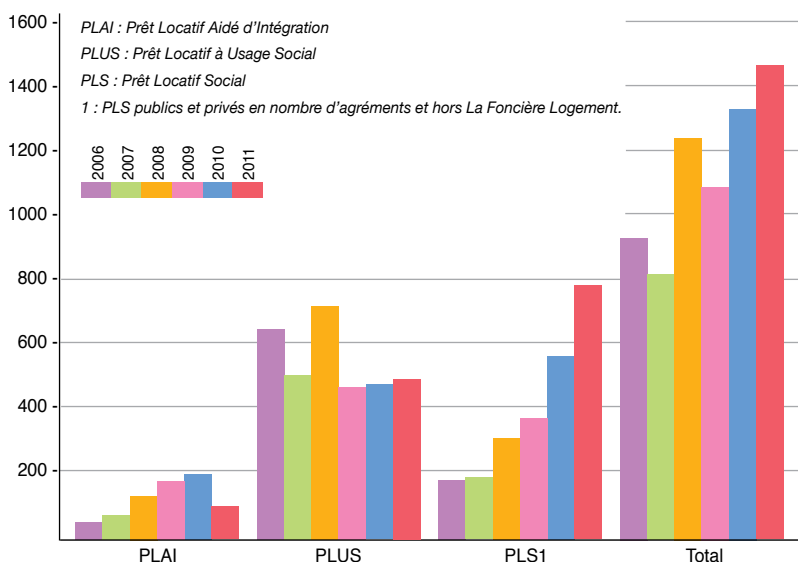
- la mise en place d'un véritable service public ayant en charge l'hébergement et l'accès au logement,
- la priorité accordée à l'accès direct des personnes au logement, sans qu'il soit systématiquement nécessaire de passer par un hébergement.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite l'existence, au niveau local, d'une large concertation associant les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les bailleurs sociaux et tous les autres acteurs qui interviennent, à un titre ou à un autre, dans le secteur de l'hébergement et du logement. La réussite de cette action repose également sur le rapprochement et la mutualisation de tous les moyens dont disposent ces différents partenaires. Une meilleure structuration au niveau local de l'offre d'hébergement et d'accès au logement, pilotée par l'État est constamment recherchée.

Deux outils concourent à la réussite de cet objectif :

- la mise en place dans chaque département, d'un Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO),
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Financement de logements sociaux dans le Calvados de 2006 à 2011



Le **Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)** a commencé à fonctionner en 2011 dans le département du Calvados. Cette nouvelle structure rassemble les acteurs de la veille sociale, les partenaires du secteur sanitaire, du Service pénitentiaire de l'insertion et de probation, ainsi que plusieurs représentants de Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Elle a en charge la bonne coordination des dispositifs d'orientation, d'hébergement, d'insertion, et veille à la continuité de la prise en charge des demandeurs tout au long de leur parcours. 35 720 dossiers ont été examinés par cette nouvelle structure en 2011.

Le **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)**, qui vise à la cohérence de toutes les actions des différents partenaires en faveur de l'accès et du maintien dans un logement des personnes à faibles ressources, a été actualisé en 2011. Établi pour la période 2011-2015, le PDALPD du Calvados a été signé conjointement par le Conseil Général et l'État. Ce document a pour vocation d'affirmer la nécessité d'un co-pilotage renforcé entre l'État et le Conseil Général pour la conduite des actions qu'ils conduisent dans les domaines stratégiques suivants :

- la priorité donnée aux personnes qui sortent d'une structure d'hébergement provisoire ou d'un logement de transition,
- la fixation de critères d'admission précis pour faciliter le travail des commissions d'examen des situations,
- une organisation plus rationnelle des activités des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions nouvellement mises en place dans chaque arrondissement, et une meilleure prévention des expulsions.

La **commission de médiation** qui a pour mission de mettre en œuvre dans le département le droit au logement opposable institué par la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, a connu une activité soutenue en 2011. En effet, durant cette année cette instance a examiné 112 dossiers au total et a rendu 48 décisions favorables. Tous les ménages bénéficiaires ont reçu une proposition de relogement dans le délai imparti.

Dans chacun des arrondissements du département du Calvados, la **Commission d'Examen des Situations (CODESI)** a fonctionné activement en 2011 afin de trouver, pour tous les ménages ou particuliers qui risquent de se retrouver sans logement, les solutions les plus adaptées au regard des critères adoptés par le PDALPD. Ainsi :

- 618 dossiers ont été examinés dans l'arrondissement de Caen,
- 116 dossiers dans l'arrondissement de Bayeux,
- 207 dossiers dans l'arrondissement de Lisieux,
- 7 dossiers dans l'arrondissement de Vire.

Les efforts mis en œuvre par les services de l'État en liaison avec les différents partenaires ont permis la constitution d'un dispositif **d'hébergement d'urgence** constitué de :

- 86 places en foyers d'hébergement pour les situations d'extrême urgence dont 78 à Caen et 8 à Bayeux,
- 190 places pour les situations d'urgence dont 120 à Caen, 43 à Bayeux et 27 à Lisieux,
- 233 places réservées à l'insertion dont 206 à Caen et 17 à Lisieux.

Outre ces structures d'hébergement d'urgence qui permettent d'accueillir de façon pérenne les personnes sans abri, des possibilités d'accueil ont été prévues dans le cadre du dispositif 115 : environ 450 personnes ont été ainsi hébergées en moyenne chaque soir à ce titre.

Enfin, 9 places ont été réservées dans le cadre du dispositif «Lits Halte Soins Santé» qui a vocation d'assurer l'héber-

gement temporaire de personnes souffrant de problèmes médicaux et ne possédant pas de domicile fixe.

Parallèlement, des solutions de transition ont été proposées afin de secourir des personnes qui n'ont pas encore la possibilité d'accéder à un logement autonome. Ainsi, le dispositif d'hébergement d'urgence a été complété avec l'offre de logements de transition :

- 68 appartements situés en majorité à Caen, ou au sein de l'agglomération caennaise, ont été loués par des associations à des personnes en attente d'un logement autonome,
- 55 places en maison relais, dont 30 à Colombelles et 25 à Falaise, ont été mises à la disposition des personnes en situation d'isolement ou d'exclusion lourde qui ne sont pas en capacité d'accéder au logement autonome, mais souhaitent bénéficier d'un moyen de logement adapté ou temporaire dans un cadre semi-collectif,
- 214 places de résidences sociales situées à Caen ont permis d'offrir un logement temporaire avant l'obtention d'une autre solution de logement.

Le **plan hivernal** a été activé pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 mars 2012. Afin de répondre aux demandes des personnes sans domicile, des places supplémentaires ont été ouvertes, notamment au sein de l'agglomération caennaise où les besoins sont les plus importants.

40 personnes sans abri ont pu être accueillies dans les locaux de l'ancienne caserne Martin située rue Daniel Huet à Caen, devenue provisoirement vacante suite au déménagement de la gendarmerie dès le mois de novembre 2011.

Par ailleurs, 16 «places d'initiative locale» ont été mises à la disposition des sans-abri dans les centres communaux d'action sociale de Bretteville-sur-Laize, Thury-Harcourt, Vire, Livarot, Condé-sur-Noireau, Saint-Pierre-sur-Dives, Falaise et Vassy et un foyer de 12 places a été ouvert à Trouville-sur-Mer. En outre, 17 places ont été créées dans les centres hospitaliers de l'ensemble du département, dont 7 à Lisieux.

L'intervention de maraudes en lien avec le dispositif 115, avec la participation renforcée d'infirmiers, a également été organisée durant la période hivernale.

Enfin, la Direction départementale de la cohésion sociale a pris en charge, en 2011, la gestion, pour l'ensemble de la Basse-Normandie, du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Un protocole a été signé, le 23 août 2011, entre les préfets des 3 départements bas-normands, la Délégation territoriale de l'Office français d'immigration et d'intégration, et le directeur général de France Terre d'Asile afin de définir les modalités d'organisation. En 2011, 223 demandeurs d'asile au total ont été orientés par la Direction départementale de la cohésion sociale dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, dont 148 dans l'un des centres du Calvados.

Par ailleurs les dispositions de la loi de mobilisation pour le logement et de la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 ont prévu la mise en place, d'un nouveau formulaire unique national pour l'enregistrement des demandes de logement dans le but de connaître plus précisément la consistance des demandes de logement et simplifier les modalités de constitution des dossiers. Conformément aux dispositions de cette loi et de ses textes d'application, cette réforme du Numéro Unique a été mise en place au mois d'avril 2011.



Plan hivernal, structure de Mondeville.

La signature du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

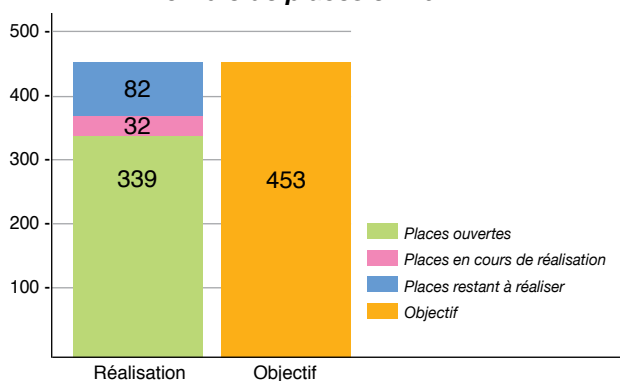
Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a connu une étape décisive dans le processus de son élaboration puisque, après mise en œuvre de la procédure de révision, le schéma révisé a été co-signé par l'État et le président du Conseil Général le 30 mai 2011.

Les obligations inscrites au nouveau schéma s'élèvent à 1130 places réparties sur 10 aires de grand passage et 453 places sur 20 aires permanentes d'accueil.

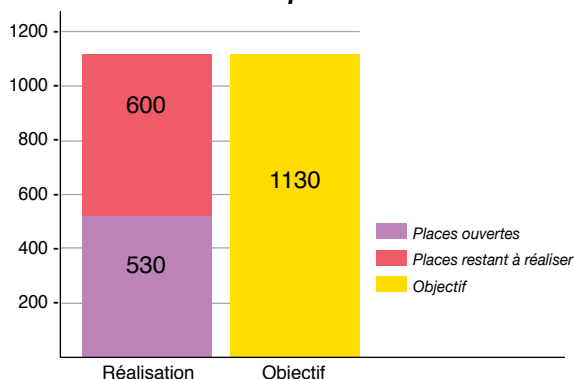
La commission départementale consultative pour l'accueil des gens du voyage, dont le secrétariat est assuré par la Direction départementale de la cohésion sociale, s'est réunie 3 fois en 2011. Le poste de référent-coordonnateur départemental créé en 2007 par l'État, le Conseil Général du Calvados et la Caisse d'Allocations Familiales, a été porté, en 2011, par l'association PACT-ARIM.

Au cours de l'année 2011, 2 aires permanentes d'accueil, totalisant 40 places, ont été ouvertes (20 places à Mézidon-Canon et 20 places à Osmanville).

**Aires permanentes d'accueil
nombre de places en 2011**



**Aires de grand passage
nombre de places en 2011**



» La politique de la ville

Un habitat et un hébergement satisfaisants ne peuvent exister que dans un environnement de qualité, respectueux de l'égalité des citoyens et de l'équilibre des territoires. La mise en place d'une politique de la ville cohérente et judicieuse, qui vise à réduire les inégalités territoriales au sein des agglomérations et à améliorer la qualité de vie des habitants, est



Rénovation urbaine, rue des commerces, Grâce de Dieu à Caen.

donc une condition indispensable pour atteindre les objectifs fixés par l'État dans le domaine de l'accès au logement et de l'insertion.

Dans cet esprit, des conventions pluriannuelles ont été conclues dans le département avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), en application du Programme national de rénovation urbaine institué par la loi Borloo du 1^{er} août 2003. Ces conventions visent à réinsérer dans la Ville les quartiers sensibles les plus en difficulté au travers d'un projet urbain complet favorisant la mixité sociale et urbaine. Dans le département, des conventions ont été conclues à ce titre pour les quartiers suivants :

- **Caen** : quartiers de la Grâce de Dieu, de la Guérierière, de la Pierre Heuzé, du Calvaire Saint-Pierre et de l'îlot Ribot,
- **Hérouville Saint-Clair** : quartiers du Val, des Belles Portes, du Grand Parc et du centre Ville,
- **Colombelles** : quartier du centre ville dénommé « cité libérée »,
- **Iffs** : partie Nord de la commune,
- **Lisieux** : quartier Doumer,
- **Saint-Désir** : quartier Delaunay.



Rénovation urbaine, av. de la Grande Cavée, à Hérouville-Saint-Clair.

Pour ces différents projets, le montant total des subventions accordées par l'ANRU s'est élevé à 20M€ au total en 2011.

Les 5 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) signés en 2007 dans le Calvados, en faveur de l'agglomération Caennaise, ainsi que les communes de Lisieux, Bayeux, Honfleur et Vire, ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2014.

En 2011, les crédits délégués par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances en soutien d'actions menées sur ces territoires, se sont élevés à 1 044 104 € pour le CUCS de l'agglomération caennaise, et 82 674 € pour le CUCS de Lisieux, les autres CUCS bénéficiant de priorité sur les crédits de droit commun.

Les 4 Programmes de Réussite Educative (PRE) du département qui concernent respectivement Caen, Hérouville-Saint-Clair, Lisieux et Colombelles ont bénéficié en 2011 d'une dotation de 1 057 800 € pour permettre le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires de soutien et améliorer le taux d'individualisation dans l'accompagnement des enfants

Bilan d'activités pôle départemental habitat indigne

	2008	2009	2010	2011
Nombre de dossiers traités	14	22	42	63
Dont nouveaux dossiers	4	14	19	27
Nombre de dossiers résolus	9	6	9	13

concernés. En outre, le département a bénéficié d'enveloppes complémentaires exceptionnelles : 70 000€ réservés à des actions au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, 10 500€ au titre d'appels à projets concernant la santé dans les quartiers.

Dans le cadre du dispositif **Ville Vie Vacances**, 88 actions menées pendant les périodes de vacances scolaires ont été subventionnées à hauteur de 82 674€.

Au titre du dispositif **Adultes-relais**, 31 postes de médiation dans les quartiers politique de la ville ont bénéficié de dotations d'un montant total de 591 353€.

Le dispositif **Dynamique Espoir Banlieues** a également profité du soutien de l'État. Ainsi, l'organisme « Les 3 cordées de la réussite » et les places d'internats d'excellence ont bénéficié de 48 727€ de subvention d'une part, et 14 300€ d'autre part.

Enfin, le dispositif des **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** a également permis en 2011 la mise en œuvre d'initiatives et d'actions propres à favoriser, dans un cadre partenarial associant l'État, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat et les collectivités territoriales, l'émergence de projets visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux dans les immeubles d'habitation.

A ce titre, 3 avenants de conventions d'OPAH conclues avec la communauté de communes de Lisieux, la communauté de communes intercom Séverine et la communauté de communes Isigny-Trévières, ont été signés en 2011. Deux conventions concernant respectivement la Ville de Caen et la communauté de communes du pays de l'Orbiquet, sont en cours d'élaboration et devraient être signées dans le courant de l'année 2012. Par ailleurs, une opération prévue sur le territoire du pays de Condé et de la Druance devrait être enga-

gée en 2012 et une étude préalable est en cours de réalisation pour la communauté de communes de Bayeux Intercom. Le **pôle « habitat indigne »** constitué dans le département du Calvados s'est réuni 5 fois en 2011. Lors de ces réunions, il a examiné au total 63 dossiers.

» L'égalité des droits

Le respect des droits de chacun, l'égalité des droits et notamment **l'égalité entre les hommes et les femmes** constituent un principe fondamental ancré dans le droit international, européen, ainsi que dans le droit français. Ce concept a été érigé au rang de principe constitutionnel par la loi du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République. Il constitue aujourd'hui un objectif fondamental et une mission prioritaire de l'État.

Afin de donner une traduction concrète à cette politique interministérielle, et renforcer son efficacité, un Plan Régional Stratégique en faveur de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes a été signé à l'initiative du Préfet, entre tous les services de l'État concernés, pour la période 2012-2017, afin de promouvoir les actions communes de ces partenaires et favoriser l'émergence d'actions transversales interministérielles.

L'offre éducative et les actions en faveur de la jeunesse et des sports

» L'offre éducative

La réussite scolaire de l'enfant est une condition essentielle pour qu'il connaisse un épanouissement harmonieux dans sa vie personnelle, et parvienne à s'intégrer sans difficulté dans son milieu professionnel lorsqu'il aura atteint l'âge adulte.

Une circulaire interministérielle a défini les modalités d'organisation et de fonctionnement du Système Interministériel d'Échanges et d'Information (SIEI) qui a pour finalité de repérer et d'identifier les jeunes de plus de 16 ans en situation de décrochage scolaire, c'est-à-dire ceux qui sont sortis du système éducatif sans qualification ni diplôme ou ceux qui n'ont pas suivi jusqu'à son terme la formation dans laquelle ils s'étaient engagés.

Dans le Calvados, un **dispositif de prévention et de traitement des situations des élèves sortis sans qualification du système éducatif** a été mis en place. Ce dispositif s'est concrétisé par la création de 6 plate-formes dans les secteurs géographiques de Bayeux, Caen Nord-Ouest, Caen Nord-Est, Caen Sud Falaise, Lisieux et Vire, où travaillent ensemble des personnels des Centres d'Information et d'Orientation

(CIO), des Missions locales pour l'emploi et de la Mission générale d'insertion.

Par ailleurs a été créé en 2011, un **Groupe Inter-institutionnel Départemental Éducation - Santé - Social (GIDESS)**. Composée de représentants des services de l'État et du Conseil Général et de différents organismes œuvrant dans le domaine éducatif, cette structure a pour vocation d'étudier les situations des jeunes qui rencontrent des difficultés d'adaptation au système scolaire particulièrement graves, et de construire, avec le concours des différents partenaires, un parcours individualisé pour chacun d'eux afin de leur permettre de retrouver leur place dans le système scolaire.

Cette nouvelle institution a favorisé la prise en charge et le suivi de la situation d'une dizaine de jeunes en 2011.

En outre, les jeunes en difficulté ont pu bénéficier du soutien des « **dispositifs-relais** », c'est-à-dire des « classes-relais » ouvertes au collège Michelet à Lisieux et au collège Pasteur à Caen, et des « ateliers-relais » créés au collège Villey-Desmeserets à Caen et au collège Chartier à Bayeux. Ces structures, dont le rôle est d'accompagner les jeunes en rupture scolaire grâce à des parcours individualisés, avec l'objectif d'une

réinsertion durable dans un cursus de formation générale, technique ou professionnelle, ont permis la prise en charge, durant l'année scolaire 2010-2011, de 76 enfants au total.

Enfin les **nouveaux arrivants non francophones** ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

Les enfants de moins de 16 ans, qui doivent obligatoirement être inscrits dans les classes ordinaires des écoles maternelles ou élémentaires, ont bénéficié de l'accompagnement de 2 enseignants de Classes d'Initiation pour les Non Francophones (CLIN) au sein de l'agglomération caennaise. En dehors de ce périmètre, les enfants ont pu s'appuyer sur le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants (CASNAV). Durant l'année scolaire 2010-2011, 39 écoliers ont pu profiter de ces institutions dans le département. L'accueil des jeunes de plus de 16 ans a été assuré par le Pôle d'Insertion pour les Jeunes Allophones (PIJA).

» Les actions en faveur de la jeunesse et des sports



Club de musique pour enfants.

Outre ces dispositifs à vocation éducative, les services de l'État ont poursuivi avec détermination leurs actions en faveur de la jeunesse et des sports. A ce titre, 87 % des structures permanentes ont adhéré à la **charte qualité** qui a été mise en place dans le cadre du partenariat institué entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les Fédérations d'éducation populaire et l'État.

Une opération nouvelle a été créée en 2011. Il s'agit des «**Vacances Adaptées Organisées**» qui sont des séjours de vacances offerts à des personnes handicapées majeures et font donc l'objet, de la part, des services de la Direction

départementale de la cohésion sociale, de visites de contrôle et de vérifications approfondies.

Enfin, un accompagnement particulier a été organisé en faveur des **structures de jeunesse** compétentes dans le domaine des politiques de la ville ainsi qu'en faveur des clubs sportifs réalisant des actions spécifiques en direction des publics jeunes. Une aide financière leur a été attribuée sur le fonds du **Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)**.

Par ailleurs, les services de ce CNDS ont permis également la mise en place et le financement de :

- 140 modules d'accompagnement éducatif pour un montant de 103 790 €,
- 51 projets de comités départementaux et de 12 sections sportives scolaires, ainsi que 429 clubs sportifs pour un montant total de 806 057 €,
- 22 postes d'éducateurs sportifs, dont 7 créations, pour le soutien à l'emploi avec un montant de 160 500 €,
- 26 équipements sportifs sur la part nationale ou régionale du CNDS,
- 7 % de la part du CNDS a été consacrée au public souffrant d'un handicap.

En outre, un effort particulièrement important a été mis en œuvre au profit de la **consolidation de la vie associative** dans le département. En particulier, un soutien significatif a été accordé aux projets associatifs grâce à la création de postes FONJEP qui permettent la mise en œuvre d'actions de portée pluriannuelle. 41 postes FONJEP ont ainsi été créés dans le département du Calvados.

Enfin, les services de la Direction départementale de la cohésion sociale ont accentué leur soutien aux **structures d'accueil des mineurs**, notamment en confortant leur information sur l'évolution de la réglementation et en leur apportant aide et conseils pour la qualité et le bon fonctionnement de leur établissement. 36 visites d'établissements d'activités physiques et sportives ont été effectuées afin de veiller à la protection des mineurs, et une attention toute particulière a été accordée aux centres nautiques et aux centres équestres.



Cours de plongée sous-marine.

L'État assure la protection des populations

La sécurité alimentaire

Protection des filières, contrôle des établissements

L'État met en œuvre une politique relative à la protection et à la sécurité des consommateurs.

» Les filières alimentaires

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) est chargée d'assurer la **sécurité alimentaire** des consommateurs.

Son action se situe à 2 niveaux :

1. Une participation au programme national mis en œuvre par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) de surveillance et de contrôle de la contamination des denrées alimentaires d'origine végétale et/ou d'origine animale. Ces plans constituent un outil essentiel de la sécurité sanitaire des aliments et contribuent dans le même temps à la valorisation des produits agricoles et agroalimentaires français exportés.

Ces plans ont pour principaux objectifs de :

- maintenir de la pression de contrôle sur les produits « sensibles »,
- recueillir des données en vue de leur usage éventuel pour l'évaluation de l'exposition du consommateur aux risques,
- mettre en œuvre de nouveaux programmes d'évaluation de la situation sanitaire,
- et d'évaluer la qualité de la production nationale comme outil de prévention des crises.

2. Des actions de contrôles de l'application de la réglementation sanitaire par tous les intervenants des filières, avec en corollaire une surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme.

Filière pêche et coquillages

203 contrôles ont été menés dans cette filière. 173 pour le contrôle sanitaire des établissements, 26 contrôles pour vérifier l'application des règles d'étiquetage et contrôler la taille des produits de la pêche.

L'année 2011 a été marquée par 2 faits principaux :

- le dossier d'agrément de la criée de Grandcamp-Maisy : délivrance d'un agrément communautaire provisoire,
- la contamination des zones de pêche des coquilles Saint-Jacques par une toxine amnésiante. Des prélèvements ont été réalisés par l'IFREMER et ont mis en évidence cette contamination dès l'été 2011 avant même l'ouverture de la pêche à la coquille Saint-Jacques. Des mesures ont donc été prises notamment la fermeture de certaines zones de pêche, une présence à la criée pour réaliser le contrôle à la débarque des coquilles Saint-Jacques.

Filière lait et produits laitiers

77 inspections ont été réalisées en 2011 dans ces établissements (60 dans les établissements agréés et 17 chez les producteurs non agréés). L'activité de cette filière reste stable et est caractérisée par la présence d'une vingtaine d'entreprises industrielles de forte activité et la sensibilité du produit. 7 alertes ont concerné les produits laitiers en 2011.

En 2011, ont eu lieu :

- le déroulement d'une inspection des autorités russes qui a été favorable,
- la fermeture à 2 reprises d'un artisan, secteur qui méconnaît les obligations réglementaires.



Filière Viande et produits à base de viande

Sur les 46 ateliers agréés, **42 contrôles sanitaires ont été réalisés**. La fréquence d'inspection de ces ateliers est définie nationalement pour nombre d'entre eux (1 inspection/an).

En 2011, 9 alertes ont été enregistrées dans ce secteur : 3 pour *Escherichia coli* dans les steaks hachés, 4 salmonelles (chair à saucisses et préparation de viandes), 1 *listeria* (mousse de foie) et 1 entérotoxine staphylococcique (rôti de porc cuit).

2 procès verbaux relatifs à la loyauté de l'étiquetage ont été dressés : l'un pour la vente de viande avec la mention origine France alors que la viande provenait d'Allemagne, l'autre pour l'importation et la mise sur le marché de saucisson de cheval sans réalisation d'autocontrôles alors que ces produits faisaient l'objet d'une alerte nationale (présence d'additifs interdits en France).

Filière établissements d'abattage de volailles

En 2011, **147 contrôles ont été menés** dans les établissements d'abattage de volailles dont 103 à l'abattoir Socadis. 2 établissements ont obtenu un agrément communautaire cette même année. Le tonnage de ces établissements est en constante augmentation ce qui nécessite un suivi rigoureux des établissements afin de s'assurer que les conditions de fonctionnement et les conditions en termes de locaux et équipements restent satisfaisantes.

Filière fruits et légumes

Cette filière présente toujours les mêmes problèmes d'étiquetage en particulier au stade du détail suite à l'évolution de la réglementation sur l'indication de l'origine et la catégorie des fruits et légumes. 3 procès-verbaux ont été dressés pour ce motif.

En 2011, 2 alertes nationales sont survenues dans ce secteur :

- l'alerte sur les concombres espagnols suspectés par les autorités allemandes d'être à l'origine de plusieurs cas humains d'intoxication à *Escherichia coli* entéro-hémorragique. Un retrait et un rappel des produits ont été effectués chez un grossiste du Calvados qui détenait 140 kg du lot contaminé qui avait été distribué dans 16 cantines scolaires. Les concombres ont ensuite été mis hors de cause aux dépens des graines germées,
- l'alerte sur les graines germées : suite à cette alerte, il y a eu la mise en place d'un plan de prélèvements spécifiques : des prélèvements ont donc été réalisés dans le Calvados, mais des difficultés ont été rencontrées pour connaître les circuits de commercialisation de ces produits.



Ostréiculteur travaillant sur les tables.

>> Les mortalités ostréicoles

Depuis 2008, la filière ostréicole est confrontée à des surmortalités d'huîtres juvéniles. Tous les ans, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) est en charge de coordonner les missions liées aux constats du phénomène dès qu'il apparaît sur le terrain.

Ces constatations s'établissent à plusieurs niveaux. La DDTM alimente une base de données destinée à suivre l'étendue et l'évolution du phénomène sur l'ensemble du territoire bas-normand. Cette base est partagée entre plusieurs acteurs : organisme d'État, scientifiques et organisations professionnelles. Une mission d'enquête a été également organisée pour définir au niveau départemental et par secteur de production des taux de perte moyens et une estimation globale du préjudice. La rédaction finale transmise au ministère chargé de la pêche sert de base pour le calcul des aides accordées par l'État à la filière au niveau départemental. Toutes ces actions se sont exercées en 2011 dans de bonnes conditions et en parfaite collaboration avec les professionnels malgré un climat et une ambiance parfois difficiles.

>> Restauration collective

En 2011, **332 contrôles ont été réalisés** dans les établissements de restauration collective. Suivie depuis de nombreuses années de manière soutenue, cette filière fonctionne de manière globalement satisfaisante. Néanmoins, la vigilance reste nécessaire car 4 Toxi Infections Alimentaires Collectives (TIAC) ont été déclarées dans ces établissements en 2011 et 11 mises en demeure ont été prononcées notamment car certains établissements sont vieillissants ou connaissent encore insuffisamment les règles spécifiques à la restauration collective principalement pour les petites structures fonctionnant sur un système de type familial.

La protection du consommateur

Cette protection est assurée par le contrôle de la mise en œuvre des différentes réglementations européennes et nationales. Ces réglementations visent à garantir aux consommateurs leur protection économique, leur conformité, la qualité, la loyauté et la sécurité du produit. En 2011, 308 entreprises ont été vérifiées. Les anomalies constatées ont fait l'objet de 45 notifications d'information réglementaire, de 77 rappels de réglementation, de 40 injonctions de mise en conformité et de

15 procès-verbaux.

Dans le cadre de la sécurité des produits industriels, la DDPP a procédé en 2011 à 41 prélèvements aux fins d'analyse sur les produits suivants : produits de nettoyage, peinture, vernis, peluche, cosmétiques et produits de recharges liquides pour cigarettes électroniques. Sur ces 41 prélèvements réalisés, 8 ont été déclarés non conformes et 4 ont été déclarés non conformes et dangereux.

» La protection des intérêts économiques du consommateur

En matière de **protection économique des consommateurs**, les anomalies constatées au cours des 982 visites d'entreprises réalisées ont fait l'objet de 146 notifications d'information réglementaire, 67 rappels de réglementation, de 18 injonctions administratives et de 20 procès-verbaux. Dans le cadre de la direction nationale d'orientation, la DDPP est intervenue dans différents secteurs d'activité notamment ceux du tourisme et du loisirs, des établissements hébergeant des personnes âgées, du carburant et de la grande distribution. Enfin, la DDPP a réalisé des contrôles relatifs à des réglementations transversales à savoir les soldes et la contrefaçon.

Par ailleurs, la DDPP traite les nombreuses plaintes de



consommateurs : 1 170 plaintes enregistrées dans le baromètre des réclamations notamment dans les secteurs suivants : transports et véhicules, communication et téléphonie, prestations de services divers, équipement de la personne et de la maison...

La sécurité sanitaire

Une vigilance de tous les instants

Une des missions principales de la DDPP consiste à tenir à jour les plans d'urgence vis-à-vis des maladies épizootiques majeures. La DDPP agit en coordination avec le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture, les autres services de l'État et les organismes professionnels. Elle maintient son niveau de compétence en matière d'intervention et de gestion des maladies tant sur le plan technique qu'administratif. Dans ce sens, des exercices techniques et administratifs sont réalisés ainsi que des formations

théoriques. En 2011, 3 exercices ont été effectués dans le Calvados : une intervention dans une exploitation de volaille suspectée d'influenza aviaire, un exercice au niveau national de gestion administrative des zones par rapport à la fièvre aphteuse et enfin un exercice régional portant également sur une exploitation de volaille concernant l'influenza aviaire.



L'élaboration des plans de prévention des risques

La DDTM a poursuivi en 2011 l'élaboration des Plans de Prévention des Risques (PPR), naturels et technologiques. Ces documents de planification délimitent les zones soumises à un risque identifié.

Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)



Le PPR lié à des mouvements de terrain sur les communes de Port-en-Bessin-Huppain et Commes, prescrit en avril 2011, est en cours d'élaboration. L'enquête publique relative au PPR inondation sur la Vère et le Noireau est programmée début 2012.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

La mise en place des PPRT dans le département du Calvados

s'accélère. Le 1^{er} PPRT du département a été approuvé le 5 septembre 2011. Il s'agit du PPRT lié à l'établissement BTT à Honfleur.

Deux PPRT ont été prescrits en 2011 : il s'agit du PPRT lié à l'établissement de la société EPC (ex Nitro Bickford) localisé sur la commune de Boulon et le PPRT lié à l'établissement de la société Dépôt Pétrolier Côtier situé sur la commune de Mondeville dont le périmètre d'étude s'étend sur les communes de Mondeville, Caen et Hérouville-Saint-Clair.

L'État sécurise son littoral suite à la tempête Xynthia

Le 28 février 2010, la tempête Xynthia touchait les côtes de l'ouest de la France. Dans le Calvados, la façade littorale du Bessin a été frappée par de fortes vagues qui ont projeté la mer au dessus des digues, inondant une centaine de maisons. Plusieurs ouvrages de protection ont été endommagés, nécessitant des travaux d'urgence.

Suite à ces événements, plusieurs circulaires ont défini le cadre des suites à donner à cette tempête au niveau national.

Dans le Calvados, diverses actions ont été engagées par la DDTM en 2011.

Les zones situées sous le niveau atteint par une marée centennale ont été identifiées et cartographiées avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) de Basse-Normandie.

L'ensemble des ouvrages assurant une protection contre les submersions marines a été recensé sur les 118 kilomètres de côtes du département et les zones protégées par ces ouvrages ont été localisées.

Les communes où il serait opportun d'élaborer un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) ont été définies. Compte-tenu des risques littoraux identifiés dans le Calvados, deux secteurs seront étudiés prioritairement dans le

département, l'un concerne les communes localisées entre Tracy-sur-Mer et Bernières-sur-Mer, l'autre celles entre Hermanville-sur-Mer et Dives-sur-Mer. En février 2011, trois réunions d'information et d'échanges rassemblant l'ensemble des élus du littoral ont été organisées à Arromanches, Ouistreham et Honfleur. Animées par les sous-préfectures et la DDTM, ces réunions qui ont rassemblé près de 90 personnes en moyenne ont permis de présenter la problématique liée aux risques littoraux (cartographie des zones concernées, prise en compte dans l'aménagement, plans communaux de sauvegarde,...) et de recueillir les observations des élus sur les actions entreprises dans le département.

La qualité de l'eau

Un suivi sanitaire permanent destiné à garantir la sécurité sanitaire

» Les eaux de baignade

Le **contrôle sanitaire** de la saison balnéaire 2011 a été mis en œuvre pour 37 lieux de baignade en mer et 1 en eau douce. Le suivi analytique a comporté 745 prélèvements et à l'issue de la saison, 25 sites de baignade ont été classés en A et 13 en B, soit 100 % des eaux conformes à la directive européenne de 1975. De plus, 99,90 % des 745 prélèvements ont respecté les normes impératives.

Le bilan 2011 est particulièrement satisfaisant et conforte la tendance favorable sur le long terme. Les efforts importants consentis par les collectivités territoriales en matière d'assainissement constituent la principale explication.

Certains résultats d'analyses indiquent cependant que des problèmes subsistent encore localement, concernant essentiellement les réseaux de collecte et la gestion des eaux pluviales. Ainsi, en raison de la mise en œuvre prochaine du nouveau mode de classement, plus drastique, il est nécessaire que les efforts des collectivités dans le domaine de l'assainissement soient poursuivis.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation, dont la mise en œuvre s'échelonne de 2008 à 2015, la réalisation des profils des eaux de baignade a été engagée. Fin 2011, 6 études, couvrant toutes les communes concernées, étaient engagées

(4 secteurs de regroupements et 2 communes « isolées » géographiquement). Afin d'aider les collectivités dans cette démarche nouvelle, des comités de suivi ont été mis en place par les maîtres d'ouvrage, avec la participation de la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la DDTM, du Conseil Général du Calvados et de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, en partenariat avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Délégation Territoriale de l'ARS a organisé le suivi de la qualité de 50 rejets côtiers susceptibles d'altérer la qualité sanitaire des eaux de baignade et/ou des gisements de coquillages (212 prélèvements réalisés sur 12 mois) et de 14 points complémentaires en mer.

Cette action, mise en œuvre dans le cadre de la recherche des causes de pollution, a permis de constater une diminution des flux de pollution rejetés pour la plupart des émissaires.

» Les eaux de consommation

L'ARS gère le contrôle sanitaire de 246 captages et 271 unités de distribution, avec un total de 3 822 prélèvements et analyses réalisés en 2011 soit au total, 172 389 paramètres analysés.

Tous les résultats d'analyse sont enregistrés dans la base de données Sise-Eaux. Cela comprend également les résultats du contrôle sanitaire des piscines. Les résultats du contrôle sanitaire sont accessibles à l'adresse Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

La mobilisation des collectivités constatée se poursuit avec le suivi de la mise en œuvre des programmes d'action (pour 2 collectivités membres de RES'EAU le programme d'action est basé sur l'adduction des eaux de Vimont).

L'année 2011 a été marquée par la poursuite de la mise en place des périmètres de protection. 5 captages supplémentaires ont été dotés des périmètres réglementaires, ce qui porte le nombre de captages protégés à 245. La procédure est en cours pour 52 captages dont les 30 captages de Moulines.



Ambiance de plage à Cabourg.

L'État garant de la sécurité et de la démocratie

La lutte contre la délinquance

Rappel sur la typologie des indicateurs mise en place depuis avril 2010 : les indicateurs retenus sont ceux de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) :

- les Escroqueries et Infractions Economiques et Financières (EIEF) : escroqueries, faux, contrefaçons, banqueroute, abus de confiance, emploi d'étrangers sans titres...
 - les Atteintes Aux Biens (AAB) : vols, recels,
 - les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP) : homicides, coups et blessures, menaces, atteintes aux mœurs, actes contre la famille et l'enfant...
- auxquels s'ajoute celui des Indicateurs Révélés par l'Action des Services (IRAS).

L'indicateur interne « délinquance de proximité » a changé d'appellation pour devenir « indicateur de pilotage des services ».

La délinquance générale diminue de -3,99%. Sur les 5 dernières années, la délinquance générale est en recul de -12,60%.

Résultats par agrégats

- **EIEF** : les escroqueries, faux et contrefaçons baissent de 17,05%. La délinquance économique et financière baisse de 22,22%. En revanche, les infractions à la législation sur les chèques augmentent de 71,43%.



- **AAB** : les vols d'automobiles baissent de 1,88% avec 13 faits de moins qu'en 2010 et les vols de véhicules motorisés à deux-roues de -21,84% avec 121 faits en moins. Les destructions et dégradations de biens baissent de 7,28% avec 319 faits en moins.

En revanche, 2011 a été marquée par une hausse de 13,55% de cambriolages soit +327 faits constatés. En zone gendarmerie, les cambriolages se sont produits dans la périphérie de Caen, en limite de la zone de police. Les villes de Falaise et Vire ont été plus touchées que par le passé. En ce qui

concerne la zone police, les zones touchées sont plus difficiles à définir. Pour lutter plus efficacement contre les cambriolages, plusieurs initiatives ont été mises en place, principalement :

- des actions concertées polices/gendarmeries sont développées,
- l'opération tranquillité vacances est renouvelée chaque année.
- **AVIP** : cet agrégat présente un bilan contrasté. En effet, les violences physiques non crapuleuses baissent de 3,73%, les violences physiques crapuleuses augmentent quant à elles de 7,84%. Les violences sexuelles diminuent de 12,50% avec 30 faits en moins par rapport à l'année 2010.

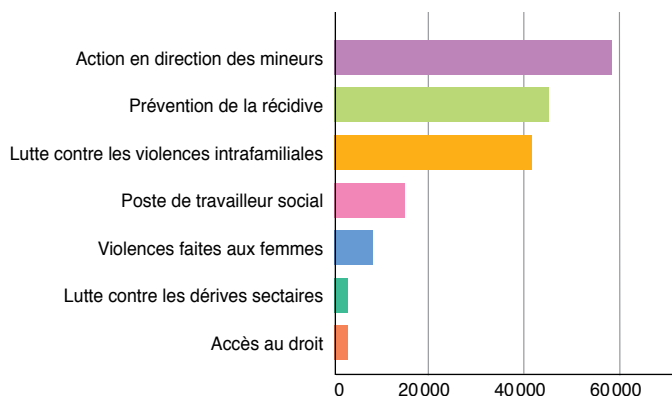


» Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le FIPD est un fonds créé par la loi du 5 mars 2007 qui permet de financer des actions de prévention de collectivités territoriales et d'associations selon les priorités fixées par le plan départemental.

En 2011, ces crédits d'un montant de 171 000€ ont permis de financer 31 projets.

Principales thématiques financées par le FIPD en 2011 en €



En terme de vidéoprotection, 3 communes et un syndicat mixte ont bénéficié de subventions en 2011 pour un montant total de 34 179€ : Luc-sur-Mer, Cabourg, Beuvillers et Viacités le syndicat de transport en commun de l'agglomération caennaise.

La sécurité routière

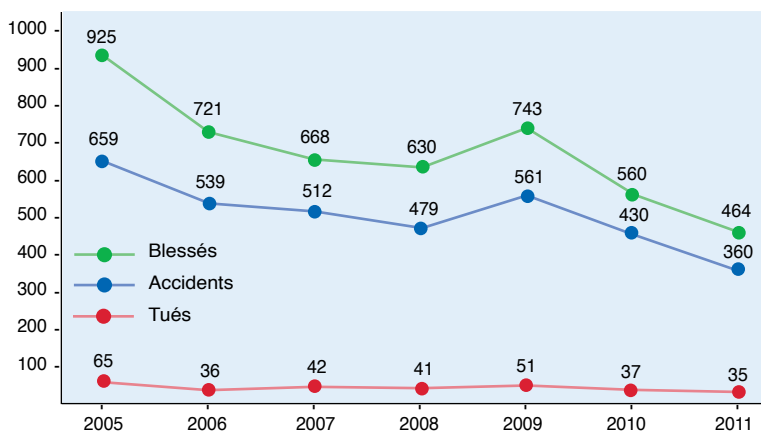


» Une évolution favorable sur l'ensemble du territoire

Le Calvados enregistre pour l'année 2011 le plus faible nombre de tués, d'accidents et de blessés depuis des années.

Les 3 causes principales d'accidents corporels sont le refus de priorité, la vitesse et l'alcool.

Evolution annuelle



	2010	2011	Evolution
Accidents	430	360	- 16,27 %
Tués	37	35	- 5,40 %
Blessés	560	464	- 17,14 %

	ZONE POLICE			ZONE GENDARMERIE		
	2010	2011	Evolution	2010	2011	Evolution
Accidents	233	177	- 24,03 %	197	183	- 7,10 %
Tués	7	8	+ 14,28 %	30	27	- 10 %
Blessés	278	215	- 22,66 %	282	249	- 11,70 %

De très nombreuses actions de prévention ont été menées en 2011 par la cellule sécurité routière et l'ensemble de ses partenaires dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR). Ainsi en 2011, les principales actions suivantes ont été reconduites :

- opération « **Forum jeunes** » : 2 500 personnes sensibilisées aux dangers de la route avec la reconstitution d'accidents avec des cascadeurs,
- opération « **1 000 jeunes conducteurs** » : 585 stagiaires de 18 à 25 ans ont suivi ce stage de sensibilisation aux risques de la conduite sur route,
- opération « **Sécurité routière** » : avec la mise en œuvre du TESTOCHOC le simulateur de percussions. Cette opération a permis de sensibiliser 5 000 personnes à l'intérêt du port de la ceinture en cas de choc frontal.
- opération « **je sors en boîte, je rentre en vie** » : en partenariat avec les gérants d'établissements nocturnes festifs. Cette opération est organisée tous les mois.

D'autres sont plus nouvelles, dont la participation de la sécurité routière aux Journées de Défense et de Citoyenneté (JDC) qui permettent de sensibiliser les jeunes par l'action pendant une heure d'un intervenant de la sécurité routière.

En 2011, de nombreuses actions ont également porté sur la prévention des risques liés à la conduite après consommation d'alcool et/ou de stupéfiants notamment des campagnes de communication, diffusion d'outils d'information, interventions auprès de tous publics.

Les services de l'État

dans la gestion des crises et des grands événements

» Planification ORSEC et exercices

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a coordonné la rédaction de plusieurs plans du dispositif ORSEC départemental. Ainsi, les plans de gestion «ORSEC - Eau potable», «ORSEC - Circulation hivernale» et «ORSEC - Secours à nombreuses victimes» ont été validés par le Préfet au cours de l'année 2011.

Pour ce dernier plan, un important exercice a eu lieu le 27 septembre 2011 sur l'aire de repos de Soulangy (RN158, Caen-Falaise) afin de tester son opérationnalité avant sa validation par l'autorité préfectorale. Cet événement, réunissant près de 200 personnes issues de tous les acteurs de la Sécurité Civile, a simulé la collision d'un autocar et de deux véhicules légers.



Simulation sur l'aire de repos de Soulangy.

» La France préside le G8 en 2011



Deauville a accueilli les 26 et 27 mai 2011 le **sommet des Chefs d'État du G8**. L'organisation de ce sommet international qui a été coordonné par le Préfet de région Basse-Normandie, Préfet du Calvados a commencé dès la fin de 2010. Cette organisation a demandé un déploiement de moyens considérables. L'ensemble des services de l'État du Calvados a été fortement mis à contribution avec l'aide active de la ville de Deauville.



Le sommet du G8 à Deauville les 26 et 27 mai 2011.

Durant ces 2 jours, la station normande a accueilli le cercle restreint des grandes puissances économiques. Le SIDPC a conçu, organisé installé et assuré le fonctionnement d'un



Le dispositif de sécurité sur la plage de Deauville.

Poste de Commandement centralisé réunissant environ 30 à 110 personnels de l'ensemble des forces de sécurité civiles et militaires pendant 8 jours 24h /24.

Par ailleurs, la préfecture a organisé le dispositif de sécurité pour le passage du Tour de France à Lisieux le 07 juillet 2011. Un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) a notamment été installé à proximité de l'arrivée. Dans le cadre du festival de Beauregard à Hérouville-Saint-Clair, un travail de concertation a été réalisé avec les différents partenaires pour établir le dispositif de sécurité afin de garantir la sécurité des 30 000 festivaliers.

Assurer le respect des lois et des libertés publiques et veiller au bon fonctionnement de la démocratie

» Le contrôle de légalité

Au cours de l'année 2011, le service du contrôle de légalité de la préfecture a reçu 27 044 actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics situés dans l'arrondissement de Caen ainsi que du Conseil Général, du Conseil Régional, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et des offices publics HLM. Ce nombre est en très nette baisse par rapport à l'année 2010 (36300 actes). Cela s'explique par les nouvelles consignes concernant les actes non soumis à l'obligation de transmission au titre du contrôle de légalité (ordonnance du 17 novembre 2009 et circulaires du 24 février 2010 et du 13 décembre 2010).

Le service du contrôle de légalité de la préfecture a été également destinataire de 4 904 actes dématérialisés par l'application ACTES (arrondissement de Caen et Secrétariat Général pour les Affaires Régionales - SGAR), soit une augmentation de 22,5 % par rapport à 2010. A noter que le Conseil Général

transmet par Actes depuis novembre 2010.

11 862 actes ont été contrôlés ce qui représente 44 % des actes reçus. Parmi ces actes, 8 702 relèvent de la catégorie des actes prioritaires tels que définis par la stratégie de contrôle adoptée par le service du contrôle de légalité de la préfecture.

6 980 actes prioritaires (8 732 en 2010) ont fait l'objet d'un examen soit 80 % des actes prioritaires reçus. Ont été contrôlés :

- en commande publique : 1 764 actes prioritaires sur 4 641 reçus en global,
- en fonction publique territoriale : 911 sur 2 764,
- en urbanisme : 441 sur 11 363,
- en autres actes : 3 864 sur 8 276.

895 interventions (1 220 en 2010) ont été comptabilisées sous forme de lettres d'observation, ayant ou non valeur de recours gracieux, d'entretiens téléphoniques ou autres. Parmi ces interventions, 397 lettres d'observations ont été signées.

» Les élections

Au cours de l'année 2011, le service des élections de la préfecture a organisé 2 scrutins dans l'ordre chronologique suivant :

- élections cantonales, mars 2011,
- élections centre régional de la propriété forestière, juin 2011.

10 élections municipales complémentaires ont été organisées, ce qui reste dans la moyenne des 4 dernières années.

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
14	11	10	10	11	13	10

Comme chaque année, la gestion des **listes électorales** a nécessité la rédaction et la diffusion de plusieurs instructions aux maires ainsi que le contrôle du travail des commissions communales. Le concours de l'État aux collectivités locales pour le bon fonctionnement de la démocratie s'est élevé à 93 506 € (frais d'assemblée électorale, achat d'urnes et frais de radiation des listes électorales).

2007	2008	2009	2010	2011
355 150,37 €	274 552,88 €	93 999,85 €	nc	93 506 €

» La réforme des collectivités territoriales : une nouvelle impulsion pour les territoires

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a eu un impact fort sur les services de la préfecture de Calvados en 2011.

La **Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)** a été recomposée et renouvelée par arrêté préfectoral du 8 avril 2011. Comptant 49 membres, elle a été installée le 30 mai 2011. Ses pouvoirs ont été substantiellement renforcés par la loi : elle est étroitement associée à l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale et elle dispose de compétences élargies.

La procédure d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale a été menée tout au long 2011.

Ce schéma, établi au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants, a pour objectifs la couverture intégrale du territoire par des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la rationalisation des périmètres de ces EPCI et la réduction du nombre des syndicats intercommunaux ou mixtes. Son élaboration a fait l'objet d'une large concertation avec les élus, parlementaires, maires et présidents d'EPCI. Un débat a été lancé en avril 2011, qui a produit plus de 200 contributions. Une pré-CDCI s'est tenue le 21 avril 2011 permettant aux membres de cette commission de faire valoir leur point de vue sur l'évolution de l'intercommunalité dans le département.

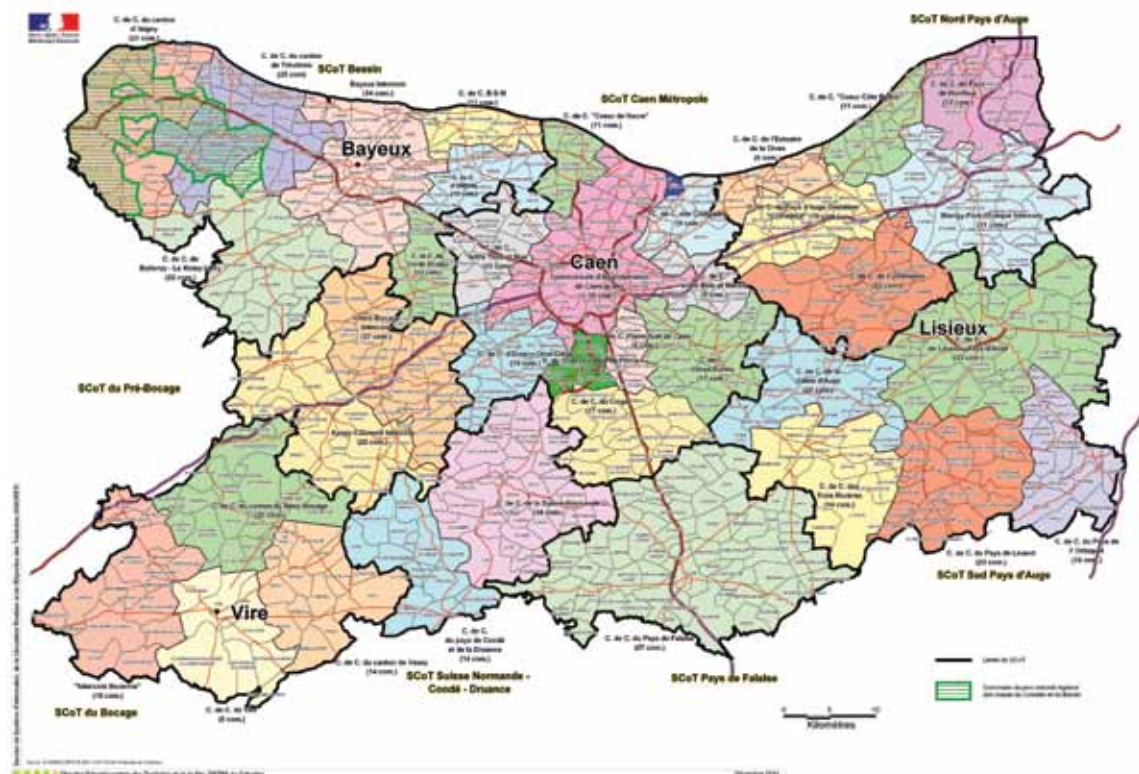
Un projet de schéma a été présenté le 30 mai 2011 aux membres de la CDCI, puis transmis à toutes les collectivités du département qui avaient 3 mois pour présenter leurs remarques. 590 délibérations ont été reçues et transmises sous forme de cd-rom aux membres de la CDCI en septembre 2011.

La CDCI s'est réunie le 16 décembre 2011 pour examiner les amendements présentés par le préfet et les élus. La commission a adopté le projet de schéma amendé à une très large majorité.

Ce schéma a été arrêté par le Préfet le 23 décembre 2011. Il prévoit notamment :

- la couverture intégrale du département par des EPCI à fiscalité propre. Les communes de Ouistreham, Colleville-

Schéma départemental de coopération intercommunale. Arrêté le 23 décembre 2011



Montgomery et Saint-André-sur-Orne seront rattachées à la communauté d'agglomération de Caen la mer. La commune de Carcagny sera rattachée à la communauté de communes du Val de Seulles,

- le rattachement de la communauté de communes des Rives de l'Odon - regroupant les communes de Verson, Mouen et Tourville-sur-Odon - à la communauté d'agglomération de Caen la mer,
- la fusion des communautés de communes de Lisieux Pays d'Auge et de Moyaux Porte du Pays d'Auge.

Ce schéma comprend également un volet dédié à l'eau potable. Il affiche une orientation globale de diminution du nombre de syndicats de production d'eau potable et de rattachement de toutes les communes isolées à des syndicats de production. Hors le Pays d'Auge, le schéma prévoit la création de 8 syndicats de production d'eau potable selon des échéances différentes entre 2013 et 2014. Le Pays d'Auge doit poursuivre sa réflexion et faire des propositions de structuration d'ici 2014.

Le schéma prévoit enfin la dissolution de 2 syndicats d'assainissement des eaux usées et la suppression de 4 syndicats intercommunaux à vocation unique.

Il sera mis en œuvre tout au long de l'année 2012.

» La délivrance des titres

C'est le service qui emploie le plus de personnels au sein de la préfecture (39). Il est également le plus connu et le plus fréquenté du grand public de par son activité. Il est en charge de l'application des réglementations touchant le véhicule automobile (cartes grises et autres documents afférents à l'immatriculation), les droits à conduire (permis de conduire) et toutes les procédures qui s'y rattachent (retraits, suspensions, visites médicales), l'instruction des demandes de carte nationale d'identité et de passeports ainsi que la délivrance de titres de séjour pour les étrangers. Ce service est également doté d'une régie de recettes.

Nombre de titres établis

2007	2008	2009	2010	2011
147 445	146 026	119 465	91 294	87 814

Cartes grises et certificats provisoires d'immatriculation

Avec le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) mis en place en 2009, les garages habilités peuvent dorénavant effectuer certaines opérations d'immatriculation sous le contrôle du préfet. A ce jour, plus de 200 garages sont habilités.

La diminution que l'on constate au cours des dernières années n'est qu'apparente et ne traduit qu'imparfaitement l'activité de la section des immatriculations de véhicules. En effet, ceci ne représente que l'établissement de titres stricto sensu. Or, beaucoup d'opérations donnent lieu à l'émission d'aucun titre (comme les changements de domicile qui ne peuvent être traités qu'en préfecture, les garages n'ayant pas cette compétence). En outre, à côté de l'immatriculation des véhicules, un certain nombre d'opérations sont effectuées



comme le traitement des cessions, les inscriptions et radiations de gages et oppositions, le traitement des véhicules hors d'usage...).

Permis de conduire

12 408 candidatures aux examens (1^{re} demande) ont été enregistrées en 2011, soit une hausse de 0,01 % (12 102 en 2010).

26 700 permis de conduire ont été édités au courant 2011.

2009	2010	2011
27 997	25 122	26 700

La délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports occupe également une place prépondérante dans les activités de l'État. 61 014 cartes nationales d'identité au total ont donc été ainsi délivrées en 2011 contre 65 542 en 2010.

22 054 passeports ont été établis en 2011 pour l'ensemble du Calvados contre 21 332 en 2010.

Enfin, l'arrivée et le séjour des étrangers dans le Calvados fait l'objet d'une attention particulière et d'un contrôle assidu de la part des services de la préfecture qui doivent veiller avec la plus grande vigilance au respect de la réglementation. Dans le cadre de cette mission, ont été délivrés en 2011 par la préfecture :

- nombre de titres de séjour remis : 4 309,
- nombre de demandeurs d'asile : 507.

Il est important de souligner que le Service de l'Immigration et de l'Intégration de la préfecture (SII) a connu à la fin de l'été 2011 un afflux inhabituel d'usagers. La situation a connu un bon retour à la normale graduel grâce à des mesures de réorganisation de l'accueil.

De nombreuses améliorations ont été apportées au fonctionnement du service. Ainsi, un système de couloir extérieur permet aux usagers de s'organiser en file d'attente en toute quiétude, un nouveau gestionnaire informatique permet de distribuer des tickets aux usagers en fonction de leur demande et un guichet mobile a été installé pour accélérer la procédure de remise de titres.

Des brochures d'information et des formulaires types ont été mis en ligne sur le site internet de la préfecture et dans le hall d'accueil pour permettre aux usagers de prendre connaissance des documents indispensables à l'instruction de leur dossier sans se présenter aux guichets. Ces efforts ont porté leurs fruits et permettent de recevoir maintenant de 90 à 120 personnes par matinée. Dans la même période (entre juin et décembre 2011), le nombre de cartes séjours émises à été multiplié par 4.

L'État soutient un aménagement équilibré et durable des territoires

L'aménagement équilibré des territoires

Institués par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000, les **Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)** demeurent des outils d'intérêt majeur car ils ont pour finalité d'assurer la coordination et la cohésion, au niveau local, de toutes les politiques conduites par le gouvernement dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable, ainsi que dans les domaines du développement économique et social. Ils constituent un cadre approprié pour mettre en œuvre, à l'échelon des bassins de vie, les grands objectifs d'aménagement, d'urbanisme et de protection des espaces, en s'efforçant en particulier de préserver les équilibres entre les secteurs urbains, péri-urbains et ruraux.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) s'est fortement impliquée tout au long de l'année 2011, aux côtés des collectivités locales concernées, dans l'élaboration des SCoT. Les efforts qu'elle a mis en œuvre ont permis l'aboutissement des procédures engagées pour le SCoT de Caen-Métropole et le SCoT du Sud Pays d'Auge, tous 2 approuvés par délibérations respectivement en date du 20 et du 24 octobre 2011.

Ces nouveaux SCoT s'ajoutent aux 2 SCoT déjà approuvés dans le Calvados : le SCoT du Nord Pays d'Auge et le SCoT du Bessin. Quatre SCoT sont toujours en cours d'élaboration mais devraient pouvoir être achevés prochainement : le SCoT du Bocage Virois, le SCoT du Pré-Bocage, le SCoT de la Suisse Normande et le SCoT du Pays de Falaise.

Une attention toute particulière a par ailleurs été portée par l'État à l'élaboration des **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** et à l'évolution des **Plans d'Occupation des Sols (POS)**.

Ainsi, au cours de l'année 2011 :

- 13 plans locaux d'urbanisme ont été approuvés,
- 5 cartes communales ont été approuvées,
- 23 plans locaux d'urbanisme ont été arrêtés par les communes concernées après avoir fait l'objet d'un avis de l'État,
- 10 créations de nouveaux PLU, 24 révisions de POS et 7 cartes communales, ont été prescrites.

Au total, le Calvados comptait à la fin de l'année 2011 :

- 381 PLU ou POS approuvés
- 98 cartes communales approuvées
- 99 PLU et 27 cartes communales en cours d'établissement.

Les services de la DDTM ont en outre assuré l'instruction d'environ 22 000 demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des 413 communes qui ont conclu une convention avec elle, ainsi que pour le compte des 227 communes qui ne détiennent pas de PLU ou de POS. Une augmentation de 4 % du nombre d'autorisations d'urbanisme a été globalement recensée au titre de l'année 2011 par rapport à l'année 2010. Des études approfondies ont par ailleurs été réalisées sur des thématiques majeures identifiées dans la loi « Grenelle de l'environnement » et la loi de modernisation agricole et de la pêche, en particulier sur le problème de la préservation des terres agricoles.

Dans ce cadre, a été créée, par arrêté préfectoral du 16 juin 2011, la commission départementale de la consommation des espaces agricoles instituée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010. Cette commission, qui a la difficile mission de concilier la délivrance des autorisations d'urbanisme et la sauvegarde des terres agricoles, s'est réunie 6 fois en 2011.

Le développement des milieux ruraux et des territoires

» La mise en place du bassin laitier normand

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a profondément réorganisé la filière laitière.

En application de cette loi a été constitué, en 2011, le **bassin laitier Normandie** qui réunit les 2 régions de Haute et de Basse-Normandie. Ce bassin est le 2^e bassin laitier de France et est générateur de 5 % de la production laitière nationale. Le préfet coordonnateur de ce bassin laitier normand est le préfet de la Région Basse-Normandie.

C'est donc désormais le préfet de la région Basse-Normandie qui, en sa qualité de coordonnateur, arrête, suite aux avis de

la conférence de bassin, les règles de redistribution des quotas laitiers supplémentaires issus de la réserve. Cette nouvelle organisation devrait permettre de préparer les producteurs à la suppression du régime des quotas laitiers qui étaient gérés jusqu'à présent dans un cadre départemental.



Les 9 bassins laitiers



Poids des différents bassins en volume de livraisons et nombre de producteurs

	Livraisons	Part	Nombre de producteurs	Part
Bassin Grand Ouest	7 460 181	33,60 %	25 099	31,40 %
Bassin Normandie	3 255 751	14,60 %	10 938	13,70 %
Bassin Nord-Picardie	2 349 435	10,60 %	7 513	9,40 %
Bassin Grand Est	3 241 351	14,60 %	10 935	13,70 %
Bassin Sud Est	1 522 415	6,80 %	7 464	9,30 %
Bassin Sud Ouest	1 519 345	6,80 %	6 650	8,30 %
Bassin Charente-Poitou	1 282 427	5,80 %	3 320	4,20 %
Bassin Auvergne-Limousin	1 138 673	5,10 %	6 696	8,40 %
Bassin Centre	461 485	2,10 %	1 264	1,60 %
France	22 231 292	100 %	79 880	100 %

Source : SSP Enquête annuelle laitière 2009.

» Les aides au bénéfice des agriculteurs

Le **soutien des activités agricoles** constitue toujours un objectif fondamental du gouvernement. Dans cet esprit, confor-

mément aux orientations de la Politique Agricole Commune européenne, des aides directes en faveur des agriculteurs, d'une part, et des aides plus spécifiquement destinées à encourager le développement rural, d'autre part, ont été attribuées en 2011 après instruction par les services de la Direction départementale des territoires et de la mer.

Aides directes - 1^{er} pilier de la Politique Agricole Commune

		Nombre de dossiers instruits	Montant versé (€)
PMTVA	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	1 233 dont 683 télé-déclarations	4 769 310 €
AO/AC	Aide ovine	91 dont 25 télé-déclarations	241 351 €
Aides aux surfaces		5 153	-
Droits à paiements uniques (DPU)		1 009 clauses	101 773 920 €
Aides couplées du dossier PAC		996	1 655 5658 €
Réserve DPU		120 demandes	-



Aides développement rural : 2^e pilier de la Politique Agricole Commune

		Nombre de dossiers concernés	Montant engagé (€)
PMBE	Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage	64	377 039
PVE	Plan Végétal Environnement	28 éligibles (39 reçus)	151 782,58 (prévu au 29/11/11)
PPE	Plan de Performance Énergétique	10	52 493
Installation de jeunes agriculteurs		55	561 840
ICHN	Indemnités compensatoires aux handicaps naturels	348	820 820
MAE 2	Mesures Agro-Environnementales	723 dont 48 nouveaux engagements	468 406
Agriculteurs en difficulté	Agridif	35 (3 audits éligibles)	900
	Aide à la Reconversion Professionnelle	6	24 540

En outre, des **aides spécifiques** ont été accordées aux professionnels dont l'exploitation a été particulièrement affectée par des phénomènes naturels :

- les aides du Fonds d'Allègement des Charges en faveur des ostréiculteurs au titre de 2010 : 164 998 €,
- les aides au titre des calamités ostréicoles 2010 : 426 047 €

Enfin, la **mortalité des huîtres** a profondément perturbé les ostréiculteurs pour la 4^e année consécutive. Ce phénomène a affecté le chiffre d'affaires des 65 entreprises du Calvados et fragilisé leur situation économique. Outre les aides financières accordées aux professionnels de l'ostréiculture, un arrêté préfectoral a été pris le 5 mai 2011, afin de fixer les dates limites de la période d'interdiction d'immersion des naissains.

» Les Pôles d'Excellence Rurale

Les **Pôles d'Excellence Rurale (PER)** jouent un rôle important dans le développement des secteurs ruraux et ont une influence sur la vie économique locale. Instituées en 2005, ces entités ont vocation à soutenir et entraîner le dynamisme des territoires ruraux en favorisant l'émergence, au niveau local, de projets innovants, fédérateurs et créateurs d'emplois. Dans le Calvados, 5 PER ont été labellisés en 2006.

Les 2 vagues d'appel à projets engagées en 2010 dans le cadre de la «2^e génération» ont permis la labellisation de 2 nouveaux projets en 2011. Ainsi, par décret n° 2011-1019 du 25 août 2011, le label a été attribué à 2 projets :

- un projet présenté par le Comité Interprofessionnel pour la Promotion du Pays d'Auge qui porte sur les circuits courts «du producteur au consommateur», dans l'objectif d'approvisionner un grand nombre de cantines du Pays d'Auge, qui a bénéficié d'aides de l'État et d'aides européennes pour un montant total de 976 000 €,
- le projet porté par l'Association Pays d'Auge Expansion qui a pour but de réduire la fracture numérique sur le territoire du Pays d'Auge et de proposer aux entreprises de l'estuaire de la Seine des services de haute qualité numérique, qui a bénéficié d'aides nationales et européennes pour un montant total de 240 000 €.

» Les aides de l'État en faveur de l'aménagement du territoire

Le **Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoires (FNADT)** a pour objectif d'apporter le soutien financier de l'État aux opérations d'aménagement et de développement durable qui concourent à la création d'activités, à l'amélioration des services rendus aux populations, à l'animation et à l'attractivité des territoires.

En 2011, une somme d'un montant total de 1 537 534 € a été attribuée à des opérations éligibles à ce fonds dans le cadre du Contrat de Projet État-Région 2007-2013. Cette dotation a permis notamment le financement de l'installation, dans des zones où les professionnels de santé sont de plus en plus rares, de deux projets de pôle santé libérale et ambulatoire présentés respectivement par la communauté de communes Isigny-Grandcamp-Intercom et la communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance. Une dotation d'un montant total de 140 000 € a été attribuée en outre sur les crédits de l'enveloppe nationale.



Le centre aquatique de Douvres-la-Délivrande.

Une subvention d'un montant global de 936 000 € a été accordée en 2009 à la Communauté d'agglomération de Caen la mer pour le financement de la rénovation du stade nautique de Caen. Cette opération a été achevée en 2011 et un crédit de 187 200 € représentant le solde de la subvention a été versé dans le courant de l'année.

Pour sa part, la Communauté de communes Cœur de Nacre a été bénéficiaire, en 2009, d'une subvention d'un montant total de 550 000 € pour la construction d'un centre aquatique à Douvres La Délivrande. 80 % de ces crédits, soit 440 000 €, lui ont été versés au 31 décembre 2011.

Le **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** a pour finalité d'apporter un soutien financier aux opérations poursuivies par les collectivités locales ou autres organismes publics en faveur de la recherche et de l'innovation, du développement des techniques de l'information et de la communication, de l'attractivité et de la cohésion des territoires, et du développement durable.

Une dotation d'un montant total de 15 766 992,49 € a été attribuée sur le FEDER, en 2011, à des opérations concernant le Calvados. En particulier, une subvention d'un montant global de 5 748 181,10 € a été accordée pour la rénovation et la modernisation du port de Caen-Ouistreham, notamment pour l'extension du terre-plein du ferry. Une subvention d'un montant de 2 749 356 € a, par ailleurs, été attribuée pour l'adaptation des infrastructures du port de Honfleur aux nouvelles technologies et aux exigences environnementales.



Rénovation du port de Caen-Ouistreham.

En outre, des subventions d'un montant total de 2 019 649,80 € ont été dédiées aux opérations visant à permettre la modernisation et la rénovation des installations et des équipements des laboratoires de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et de l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSI). Est prévu notamment à ce titre le versement d'une somme de 1 111 152 € pour l'installation d'un microscope électronique à transmission de dernière génération au Laboratoire de cristallographie et des sciences des matériaux (CRISMAT) afin de compléter la plate-forme de l'Institut de Recherches sur les Matériaux Avancés (IRMA).

La protection de l'environnement et des milieux naturels

» La lutte contre les effets de la sécheresse

Au mois de mars 2011, l'épisode de **sécheresse** de l'année 2010 a été qualifié de calamité agricole pour 13 cantons du Département. 871 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés. 492 dossiers ont pu être retenus et ont reçu un versement pour un montant d'environ 1 085 000 €.

L'année 2011 a pareillement été affectée par un phénomène de sécheresse durant la période de printemps. Suite à la mise en place, à titre exceptionnel, d'une procédure anticipée de calamités agricoles, un dossier de demande de reconnaissance a été déposé pour 20 cantons du sud du Calvados. Ce dossier a été provisoirement retenu par le Comité national de gestion des risques en agriculture le 12 juillet 2011. Les conditions climatiques estivales, avec notamment une pluviosité inhabituelle, ont cependant permis un rattrapage des cultures fourragères. Cette

situation a conduit le comité départemental d'expertise, réuni le 21 novembre 2011, à renoncer au dépôt d'une demande de reconnaissance définitive de calamité agricole. Les agriculteurs ont néanmoins pu bénéficier d'une exonération partielle de taxe sur le foncier non bâti.

Par arrêté du 7 juin 2011, a été mis en place un observatoire « sécheresse » afin de permettre un suivi attentif et rigoureux des eaux superficielles et souterraines en période d'étiage. Pour compléter ce dispositif, a été prescrit un « arrêté préfectoral cadre départemental » qui fixe différents seuils de prévention et les mesures adaptées à chaque situation.


La situation a fait l'objet d'un suivi permanent des services de l'État notamment grâce au groupe restreint de l'observatoire sécheresse qui s'est réuni tous les 15 jours à partir du 20 avril 2011 jusqu'à la fin de l'été.

Le niveau de vigilance a été déclaré, par arrêté préfectoral du 31 mai 2011, pour le bassin versant du Noireau, mais grâce à la pluviosité importante observée aux mois de juillet et d'août, cette situation de vigilance a pu être levée le 26 juillet 2011.

» La préservation de la qualité de la ressource en eau

Les services de la DDTM veillent très attentivement à la protection de la qualité des ressources en eau. Leur action en ce domaine s'est orientée vers 2 types d'action : la révision des plans d'épandage des boues des stations d'épuration, d'une part, et la mise en œuvre de la directive « Nitrates », d'autre part.

Les **plans d'épandage des boues des stations d'épuration**, notamment des plans d'épandage de la station de la communauté d'agglomération de Caen la mer et de la station de Lisieux, ont fait l'objet d'une révision qui a donné lieu en particulier à la prescription d'une enquête publique. Ces

 Cantons reconnus au titre de la calamité agricole sécheresse 2010 par arrêté ministériel du 1er avril 2011



procédures ont abouti à la délivrance d'une autorisation en faveur de chacune de ces deux stations par arrêté préfectoral du 16 décembre 2011 pour la station de la communauté d'agglomération de Caen la mer et par arrêté préfectoral du 18 juillet 2011 pour la station de Lisieux.

Six autres nouveaux plans d'épandage ont été soumis à une procédure de déclaration.

Une attention toute particulière a été portée à la bonne application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2010 qui a défini les actions à mener dans les « **Zones de Protection Prioritaires Nitrates** ». Les 3/4 des communes de l'ouest du Calvados sont aujourd'hui répertoriées en zones vulnérables.

Enfin, par arrêté préfectoral du 12 décembre 2011 a été mise en place la **Mission Inter-services des Polices de l'Environnement (MIPE)** qui a pour mission d'assurer la cohérence et l'efficacité des services de police dans le domaine de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité.

» Une meilleure gestion de l'eau

Les services de l'État poursuivent sans relâche les actions qu'ils ont engagées depuis plusieurs années pour améliorer et renforcer, à l'échelle des bassins hydrographiques, la cohérence des actions des collectivités publiques dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative des eaux. Grâce aux efforts mis en œuvre, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** de l'Orne Aval - Seullès et le SAGE de l'Orne moyenne vont être approuvés dans les prochains mois. Le SAGE de l'Aure et le SAGE de la Vire sont en cours d'élaboration.

Placé sous la présidence du préfet, le comité stratégique de la **Mission Inter-Services de l'Eau (MISE)**, qui est composé

de représentants de toutes les administrations concernées par la gestion de l'eau, ainsi que son comité permanent, se sont réunis plusieurs fois en 2011 afin de décliner la politique de l'eau dans le département.

» La pêche et les milieux aquatiques

En 2011, la DDTM a procédé au renouvellement des baux de pêche sur le domaine public fluvial. Les nouveaux baux ont été octroyés pour la période 2012 à 2016.

» La protection de la forêt

Le département du Calvados comprend 50 700 ha de surfaces boisées environ, ce qui représente un maillage bocager important et nécessite une gestion rigoureuse et appropriée. L'État a pour mission de conduire, sous l'autorité du préfet, la politique forestière de l'État dans le Calvados. Cette mission s'articule autour de 2 axes :

- l'incitation à l'amélioration et à l'exploitation rationnelle de la forêt par le biais des aides publiques,
- la protection du patrimoine existant par l'application rigoureuse de la réglementation en matière forestière.

En 2011, le nombre total de dossiers déposés pour l'obtention d'aides forestières s'est élevé à 86.

Les dossiers suivis et instruits se répartissent de la façon suivante :

	Nombre de nouveaux dossiers en 2011	Nombre total dossiers suivis	Surface totale suivie (ha)
Boisement prime	Non subventionné	34	318
Reboisement tempête	Aides closes	26	105,84
Reboisement hors tempête	7	12	102
Balivage et élagage	3	6	133
Équipement	0	8	-

» La protection de la faune et de la flore sauvages

Les services de l'État accordent une attention toute particulière à la protection de la faune et de la flore. Les 23 sites d'intérêt communautaire «**Natura 2000**» institués dans le département du Calvados qui se décomposent en 18 Zones Spéciales de Conservation et 5 Zones de Protection Spéciale, ont fait l'objet, chacun pour leur part, d'un contrôle et d'un suivi très rigoureux. Pour 2 de ces sites «**Natura 2000**» : le site du Bassin de la Druance et le site du marais de Chiccheboville-Bellengreville, le document d'objectifs a été approuvé au cours de l'année après achèvement de la procédure réglementaire.

» La protection des zones humides

Les services de l'État ont renforcé leur action en faveur de la protection des **zones humides**. En particulier, un comité départemental chargé de mettre en œuvre, au niveau départemental, les politiques nationale et régionale afférentes à la protection des zones humides a été constitué. Cette nouvelle instance s'est efforcée notamment d'élaborer une doctrine pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme.



Arromanches, espaces naturels.

Les activités maritimes et portuaires



Port de Deauville-Trouville.

Les services de la DDTM ont participé, comme chaque année, à la surveillance et au contrôle des activités portuaires et maritimes dans le département.

L'action de l'État en matière de **police des pêches** et de traitement des obligations déclaratives de la filière pêche a fait l'objet, au mois d'octobre 2011, d'un audit diligenté par la Commission Européenne.

Cet audit a porté notamment sur trois points majeurs :

- le suivi des obligations déclaratives des navires et des premiers acheteurs de produits de la pêche,
- l'efficacité des procédures visant à croiser les différentes informations relatives à la capture, à la pesée et à la vente des produits de la pêche,
- le suivi des procès-verbaux d'infraction en matière de pêche maritime. A ce titre, 70 procédures de sanction administrative ont été instruites en ce domaine, 25 avertissements ont été adressés aux contrevenants, et 10 avis ont été émis à l'intention des Parquets de Caen et de Lisieux.

La campagne de **sécurité des loisirs nautiques** de 2011 a été marquée par un événement de grande renommée : l'étape de la « Solitaire du Figaro » à Caen qui s'est déroulée du 2 au 7 août 2011.

Par ailleurs, le recensement des **digues et barrages**, engagé en 2010 dans le cadre de la prévention des inondations, a été finalisé en 2011. 15 arrêtés de classement comprenant 49 tronçons de digues situés entre Isigny et Graye-sur-Mer ont été signés à ce titre par le Préfet.

2011 a connu aussi la mise en œuvre de **2 projets maritimes de grande ampleur** : le parc éolien Off shore et le dragage expérimental du grand Port maritime de Rouen sur le site du Machu.

Un appel national à projet pour l'installation de 5 parcs éoliens **off shore** a été lancé en 2011. Le Calvados est concerné par

ce vaste projet puisque l'aménagement d'un de ces parcs est prévu en Baie de Seine, au nord de Courseulles-sur-Mer. 80 éoliennes devraient ainsi voir le jour au large de Courseulles-sur-Mer. Le montant de cet investissement s'élèvera à environ à 10Md€.



A la fin de septembre 2011, le Préfet du Calvados et le Préfet de la Seine-Maritime ont prescrit conjointement le début d'une expérimentation visant à démontrer que le site du Machu, situé à quelques kilomètres du littoral du Calvados entre Houlgate et Deauville, présente toutes les garanties nécessaires pour devenir un site de clapage des matériaux issus du dragage du grand port maritime de Rouen. Cette expérimentation est en cours et devrait s'achever en 2014.

Le réseau routier et le développement des transports



Aménagements routiers dans la périphérie de Caen.

Les travaux d'aménagement routier conditionnent le développement économique en fluidifiant le réseau des communications terrestres dans le département.

A ce titre de nombreux travaux d'intérêt significatif ont été réalisés en 2011. En particulier, quelques opérations ont sensiblement amélioré les conditions de circulation dans le département, et ont répondu aux attentes de la population. Peuvent, entre autres, être signalés :

- la réalisation, sur la RN 13, des travaux d'aménagement de la déviation de Loucelles et mise en service des itinéraires de substitution entre la RD94 et la RD217 et entre la RD82 et la RD158 bis, ainsi que l'achèvement de l'ouvrage hydraulique permettant le passage de la grande faune ;

- le lancement, sur l'A88, des travaux d'aménagement de l'itinéraire de substitution au sud de Caen, entre la RD229 et la RD89 ;

- le commencement, sur cette voie A88, des travaux d'aménagement de l'itinéraire agricole de Falaise.

Le 4 février 2011, une convention-cadre a été signée entre le président du Conseil Régional, les Présidents des Conseils Généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, le Président de la Communauté d'agglomération de Caen la mer, et le Préfet afin de définir le **Programme de Modernisation des Itinéraires du Réseau Routier** de Basse-Normandie. Ce programme, qui a succédé au volet routier du contrat de plan État-Région et qui recouvre l'ensemble des opérations visant à moderniser le réseau routier non concédé, a été établi pour la période 2009-2014 en tenant compte des nouvelles orientations du Grenelle de l'Environnement.

L'État a par ailleurs pour mission d'exercer le contrôle de la **sécurité et du bon fonctionnement des transports guidés**. Dans le cadre de cette mission, il se doit de contrôler le bon fonctionnement du tramway de Caen. Dans cet objectif, 3 réunions de travail, à laquelle ont participé les concessionnaires, la Société Viacités, organisatrice des transports de l'agglomération caennaise, ainsi que les communes desservies par le tramway, ont eu lieu en 2011.



Le tramway caennais.

Annexes

Les effectifs des services de l'État - Chiffres arrêtés au 31 décembre 2011

Services de l'État	Effectifs	
	Titulaires ETP**	Non titulaires ETP
Éducation Nationale *	9 330,92	
DRFIP	1 054,10	24,56
Douanes	169,90	
Direction Départementale de la Sécurité Publique	701	
Groupement de Gendarmerie	772	
Service Départemental de l'ONAC et VG	5	1,80
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	273,62	5,40
Direction Départementale de la Protection des Populations	77,80	9,70
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	48,40	1
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé	34	
Service territorial de l'architecture et du patrimoine	8,60	
Préfecture	283	
UT DIRECCTE	63,60	2
UT DREAL	8	7,60
TOTAL	12 829,94	52,06

* Ce chiffre inclut le personnel «enseignants».

** ETP : Equivalent Temps Plein.

Les dotations de l'État au Conseil Général en €

L'appui de l'État au Conseil Général du Calvados	2009	2010	2011
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	123 743 993	124 586 311	125 522 321
Allocations compensatrices	11 679 910	11 265 962	11 293 272
Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et FCFT	4 064 328	4 064 328	4 113 195
DCRTP* et FNGIR** (à compter de 2011)			18 356 149
TOTAL Fonctionnement	139 488 231	139 916 601	159 286 948
Dotation Globale d'Équipement (DGE)	2 795 255	2 391 097	2 351 963
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	21 000 806***	12 924 451	7 484 262
Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC)	3 054 536	3 054 536	3 054 536
TOTAL Investissement	26 850 597	18 370 084	12 890 761
TOTAL GENERAL	166 338 828	158 286 685	172 177 709

Et la compensation relais en 2010 (suppression de la taxe professionnelle)

81 476 659 €

* Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

** Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource

*** FCTVA 2009 Plan de Relance : remboursement des investissements de 2007 et de 2008

Les dotations de l'État aux communes et EPCI en €

L'appui de l'État aux communes et EPCI	2008	2009	2010	2011
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	228 078 975	229 022 925	230 520 407	231 251 669
Fonds National de Péréquation de TP	463 886	397 507	189 578	supprimé
Allocations compensatrices	19 484 961	17 417 177	17 345 804	19 999 215
Dotations Globales de Décentralisation	4 724 575	4 885 429	4 433 383	4 974 302
*DCRTP et **FNGIR (à compter de 2011)				26 748 867
TOTAL Fonctionnement	139 488 231	139 916 601	159 286 948	282 974 053
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	46 971 413	58 548 906	41 453 359	35 337 288
Dotations Globales d'Équipement (DGE)	7 885 099	7 892 734	8 102 924	9 502 435
Dotations de Développement Rural (DDR)	2 181 655	2 249 479	2 218 095	
Amendes de police	4 151 314	4 400 247	4 779 185	5 768 908
Total Investissement	61 189 481	73 091 366	56 553 563	50 608 631
TOTAL GENERAL	313 941 878	324 814 404	309 042 735	333 582 684

*** DETR

* Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

** Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource

*** DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (fusion de la DGE et DDR)



Préfecture du Calvados - Service de la Coordination et de l'Action Economique
Rue Daniel Huet 14038 CAEN CEDEX
www.calvados.pref.gouv.fr

Conception et réalisation : Catherine Clavery - graphiste : 02 31 94 06 68.

Photos : ©www.calvados-tourisme.com, Catherine Clavery, Communauté de Communes de Cœur de Nacre, DDCS, DDTM, DIRECCTE, DREAL, DRDFE, Fotolia, LCP Gendarmerie O. Pezeyre, Ouest-France, Préfecture du Calvados, Sirpa Gendarmerie Fabrice Balsamo, Photodisc, MO.

Imprimé sur papier recyclé.